



**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION
(STDEII)**

**LE SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION
(STDEII)**

SOMMAIRE

Une élaboration et une mise en œuvre partenariale.....	4
Une méthode innovante pour définir le contenu.....	4
La nécessaire articulation avec les autres schémas.....	6

I OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

1.1 Au niveau international, d'importantes mutations qui remettent en cause les règles classiques de l'organisation mondiale de la production.....	7
1.1.1 La financiarisation de l'économie internationale.....	7
1.1.2 Les modifications des règles du commerce international.....	8
1.1.3 Le Monde en urgence écologique	8
1.1.4 La réorganisation du monde du travail.....	9
1.2 En Martinique, un modèle en panne, source de fractures.....	10
1.2.1 Une fracture sociale persistante.....	10
1.2.2 Une fracture territoriale préoccupante.....	12
1.2.3 Une transformation économique inachevée	14
1.2.4 Un pays en mutation écologique.....	17
Tableau Avantages Faiblesses Opportunités Menaces	19
Conclusion : La nécessité d'évoluer vers un nouveau modèle.....	20

2 LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION.....22

2.1 S'orienter vers de nouveaux modes de production garantissant la durabilité de la ressource....	25
2.1.1 Assurer la protection et la valorisation encadrée du patrimoine environnemental.....	25
2.1.2 Garantir la valorisation encadrée du patrimoine immatériel.....	25
2.2 Elaborer une ingénierie financière innovante pour structurer les filières.....	25
2.2.1 Améliorer l'efficacité des financements publics	25
2.2.2 Accompagner l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire	26
2.2.3 Déployer une stratégie de conquête à l'international	26
2.3 Innover dans l'organisation territoriale de la production.....	27
2.3.1 Intégrer systématiquement la donnée numérique.....	27
2.3.2 Conduire la dynamique de changement par l'innovation.....	27
2.3.3 Organiser la production autour de Bassins Economiques.....	27
2.3.4 Redynamiser les centre-bourgs.....	28
2.4 Elever le niveau global de performance des acteurs.....	28
2.4.1 Améliorer l'employabilité globale.....	28
2.4.2 Améliorer l'employabilité des personnes éloignées du marché de l'emploi.....	29

3 VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ET ECONOMIQUE DE LA MARTINIQUE	30
3.1 S’adosser sur l’agroenvironnement	31
3.1.1 Eléments de bilan	31
Une diminution constante du foncier	
Une faible organisation de la production	
Une industrie agro-alimentaire dépendante de l’extérieur	
Un faible niveau de qualification	
3.1.2 Nouvelles orientations stratégiques pour l’agroenvironnement	34
Protéger et aménager le foncier	32
Eviter la déprise foncière et requalifier la terre	
Soutenir un programme d’aménagement des terres agricoles	
Développer des méthodes alternatives de production	
Favoriser le développement de bassins de production	34
Mutualiser pour gagner en rentabilité	
Créer des plateformes –relais	
Créer une Plateforme Logistique Territoriale	
Accompagner les évolutions technologiques	
Structurer autour de nouvelles filières	35
Assurer le positionnement des filières traditionnelles sur les marchés extérieurs	
Créer des nouveaux outils : le Pôle Innovation, la pépinière d’agro-transformation	
Développer une recherche adaptée aux besoins du territoire	
Valoriser les métiers de l’agroenvironnement	35
Développer un plan de formation pour le développement de métiers et des compétences	
Mettre en place un plan d’accompagnement, de parrainage, de transmission pour les jeunes	
3.2 Se tourner vers la Mer	36
3.2.1 Eléments de bilan	36
Des espaces et des espèces menacés	
Des filières à fort potentiel	
Une organisation portuaire à rationaliser	
Une faible lisibilité des métiers de la mer	
3.2.1 Nouvelles orientations stratégiques pour se tourner vers la Mer	36
Réunir les conditions d’une croissance bleue durable	40
Garantir la qualité de l’environnement maritime	
Favoriser le développement durable des activités de pêche	
Structurer les filières de l’économie bleue	40
Rationaliser l’effort de pêche	
Assurer l’avenir de l’aquaculture	
Développer les métiers du tourisme bleu	
Favoriser le développement des activités de valorisation et de transformation halieutique	
Développer l’énergie marine	
Développer les activités de logistique et de réparation navale	
Optimiser les espaces portuaires	42
Elaborer un Schéma Directeur portuaire	

Rationaliser les équipements des Ports de Pêche	
Valoriser le port de commerce et les routes maritimes	
Faire de la Martinique un haut lieu de Plaisance et de Nautisme	
Assurer l'attractivité des métiers de la mer	42
Accompagner la professionnalisation et le transfert de compétences	
Assurer l'attractivité des métiers de la Mer	
3.3 S'engager dans un tourisme durable	42
3.3.1 Eléments de bilan	
Une hôtellerie faiblement performante	
Une faible articulation avec le reste de l'économie	
L'absence d'attractivité territoriale	
Un faible niveau de lisibilité des métiers	
3.3.2 Nouvelles orientations pour s'engager dans un tourisme durable	
Protéger et valoriser la richesse patrimoniale	45
Préserver l'intégrité physique du patrimoine environnemental	
Valoriser le patrimoine, bâti, immatériel, architectural	
Anticiper les menaces environnementales	
Garantir des activités viables à long terme	46
Renforcer la visibilité sur les marchés extérieurs par un label durable	
Garantir une meilleure accessibilité	
Relever le niveau de performance des acteurs	
Faire du numérique un atout stratégique de commercialisation	
Garantir une meilleure accessibilité	
Structurer autour de filières d'excellence	46
Organiser les la filière Bien-Être	
Faire de la gastronomie et des saveurs les marqueurs de la destination	
Faire de la Martinique un Pôle d'excellence Tourisme	
Conforter l'expansion de la croisière	
Valoriser la culture et le Sport	
Dynamiser le tourisme d'affaire	
Améliorer l'attractivité territoriale	47
Favoriser l'émergence de pôles d'activité touristiques	
Lancer les Grands Chantiers Patrimoniaux	
Accompagner l'émergence de talents et de compétences	47
Faire évoluer les compétences	
Accompagner la mutation des secteurs	
Favoriser l'intégration progressive de l'informel par des démarches qualité	
CONCLUSION GENERALE	48
Schéma Global	49
Chiffres-Clés	50

PREAMBULE

UNE ELABORATION PARTENARIALE ET INFRA-TERRITORIALE

Partageant avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) des compétences en matière de développement économique et d'accompagnement des entreprises, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Chambres Consulaires, les Organisations socio-professionnelles, les Services de l'Etat, ont participé à l'élaboration du Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.T.D.E.I.I.).

L'élaboration partenariale de ce schéma présente de ce fait, un double intérêt : convenir d'emblée du caractère prescriptif des actions, arrêtées de manière consensuelle ; et garantir la mise en œuvre harmonieuse de ces actions.

UNE METHODE INNOVANTE POUR DEFINIR LE CONTENU

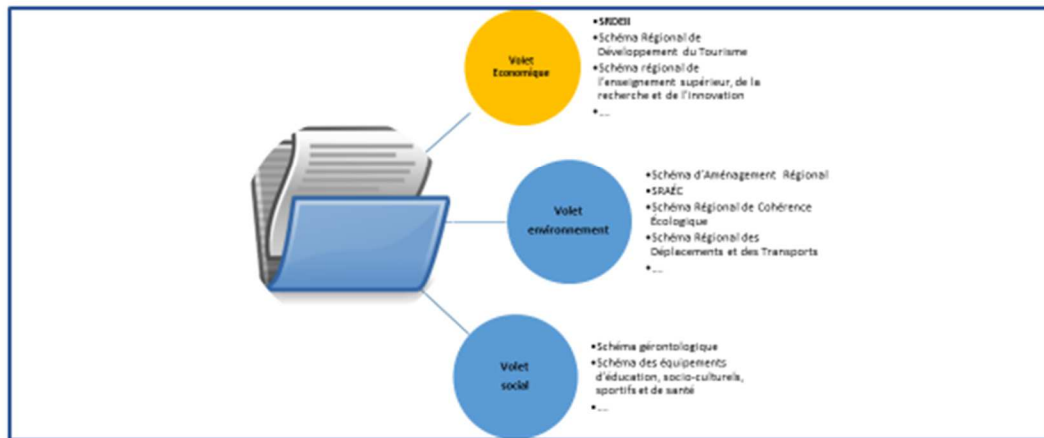
L'Etat, la CTM, les trois Communautés d'Agglomération et les communes, mettent en œuvre, souvent de manière non concertée, des outils pour accompagner le développement économique. Il faut aujourd'hui sortir de cette logique pour faire émerger, en cohérence, des politiques prospectives qui intègrent les projections démographiques et les mutations économiques, sociologiques, technologiques et environnementales.

Dans cette perspective, et tenant compte de l'évolution institutionnelle majeure que constitue l'avènement de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM), l'orientation politique retenue est d'élaborer un document stratégique unique, à dimension prospective, qui s'approprie l'ensemble de ces enjeux : **le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique (PADDMA)**

Mettant à profit la mise en synergie des politiques qu'induit nécessairement la nouvelle organisation politico-administrative, ce document devrait rechercher la meilleure articulation et complémentarité possible entre les différents schémas prévus par la Loi.

Aussi, saisissant l'opportunité offerte par la Loi du 7 Aout 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), la CTM identifiée comme chef de file en matière de développement économique, a décidé de faire du Schéma Territorial de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (STDEII), **le volet économique du PADDMA**.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique



Conformément à la Loi NOTRe, le STDEII comporte des informations relatives « aux aides aux entreprises, au soutien à l'internationalisation, aux aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, aux orientations relatives à l'attractivité du territoire, aux orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, et aux actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Le STDEII s'est également saisi « des domaines facultatifs prévus par la loi tels que les aspects économiques en termes de coopération régionale, les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales et industrielles ».

Mais le STDEII se veut être plus qu'un recueil de dispositifs d'aides.

Aussi, plutôt qu'une déclinaison linéaire, une approche croisée a permis de mettre en perspective les secteurs (tourisme, agriculture, pêche...) avec des enjeux transversaux (tels que la transition démographique, la transition financière, l'aménagement et l'attractivité du territoire, la transition numérique ou technologique, la transition écologique et énergétique, l'ouverture internationale).

Cette approche innovante a permis de mieux identifier les leviers et les nouvelles logiques, pour appréhender, de manière transversale, le développement économique de la Martinique.

Les dynamiques sociétales et environnementales ont de fait enrichi la réflexion.

UN OUTIL PROSPECTIF, EN ARTICULATION AVEC LES AUTRES SCHEMAS

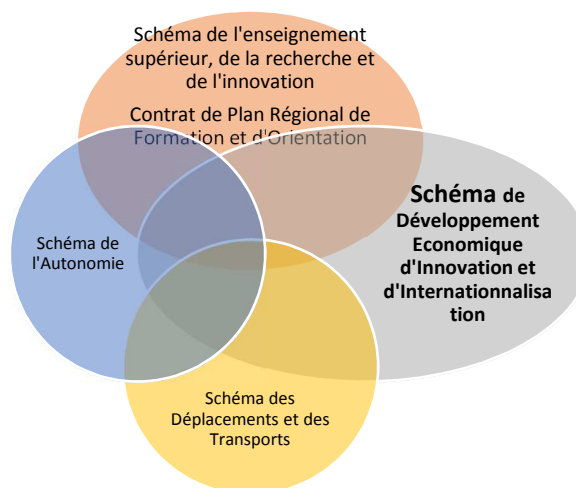
Le STDEII est conçu en articulation avec les actuels ou futurs schémas.

Les zonages identifiés pour des déclinaisons touristiques, agricoles ou maritimes devront être mis en perspective avec les connexions maritimes et terrestres envisagées dans le Schéma de l'Intermodalité et du Schéma des Déplacements et des Transports

On veillera à intégrer dans la démarche entrepreneuriale et dans la gestion des territoires, les enjeux environnementaux prescrits par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVV) ; le Schéma du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), le Schéma de Cohérence écologique, le Plan de Gestion des Déchets.

Afin de trouver la meilleure jonction possible entre les bassins d'emplois et de production identifiés par le STDEII et les nécessaires infrastructures artistiques, culturelles, sportives, des passerelles devront être recherchées pour ancrer les populations autour de bassins de vie, dans le cadre du Schéma de l'Autonomie, et le Schéma de l'Enfance et de la Famille, le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) en cours de révision, devront pour leur part, anticiper la déclinaison de formations et de métiers en adéquation avec les orientations retenues par le STDEII.



Partant de ces principes, le STDEII a été élaboré, sur la base **I**) d'un diagnostic prospectif faisant ressortir les grandes tendances perçues aussi bien en interne qu'à l'international, comme un Schéma **II**) permettant d'identifier les leviers transversaux à actionner pour tendre vers un nouveau modèle de développement et **III**) et proposant une nouvelle organisation économique et territoriale de la production.

I. OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

I.1 Au niveau international, d'importantes mutations remettent en cause les règles classiques de l'organisation économique mondiale

I.1.1 La financiarisation de l'économie internationale accompagnée d'une diminution des financements privés et publics classiques

Dans les grandes Nations, la finance et la spéculation boursière ont subtilement diminué le rôle de l'Etat comme régulateur dans le développement de l'investissement.

Durant les trois dernières décennies, ce mode de fonctionnement s'est généralisé dans une interdépendance mondiale avec d'importantes dérives. La pression des banques et des agences de notation sur les Etats s'est traduite par la crise financière en 2008.

Aujourd'hui, se pose clairement la question des alternatives à la finance internationale par une finance de proximité ou de mutualité.

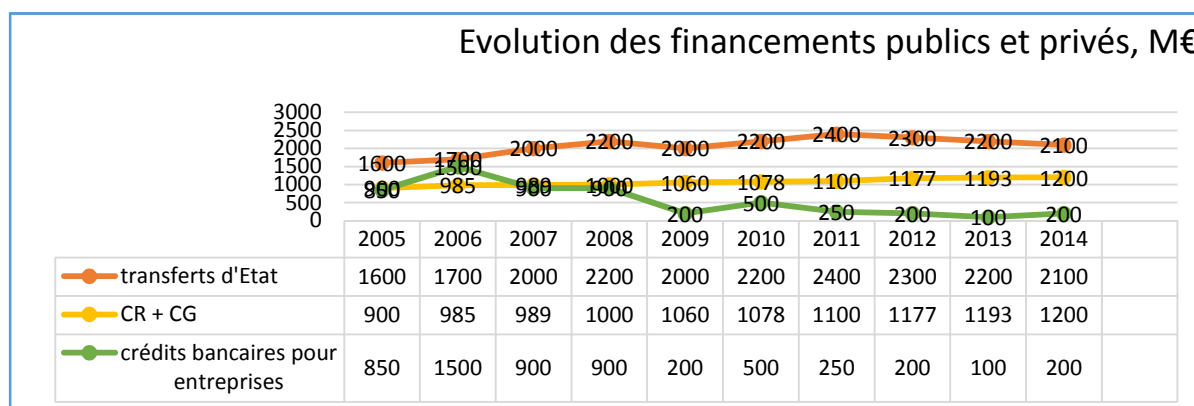
Cette crise s'est accompagnée d'une baisse des traditionnelles sources de financement public et privés.

La réforme des fonds structurels 2014-2020 a confirmé les orientations déjà retenues par la stratégie de Lisbonne, en renforçant le fléchage des priorités définies au niveau européen et national. Cette concentration thématique induit un moindre engagement de l'Union Européenne sur les équipements (60% des dotations devant nécessairement être affectés aux éléments liés à la compétitivité), en imposant, une orientation obligatoire, y compris pour les moins développés du marché européen, vers l'économie de la connaissance.

Les transferts globaux de l'Etat qui avaient connu une légère hausse depuis 2005, diminuent depuis 2011, tandis que financements des collectivités locales se tassent. (cf tableau n°1)

Les financements bancaires liés à l'investissement des entreprises, en cohérence avec la réforme Bâle III pour renforcer le système financier à la suite de la crise financière de 2007, connaissent une nette tendance à la baisse depuis cette date. (cf tableau n°1).

Tableau n° 1 : Evolution des financements publics et privés, 2005-2014, M€



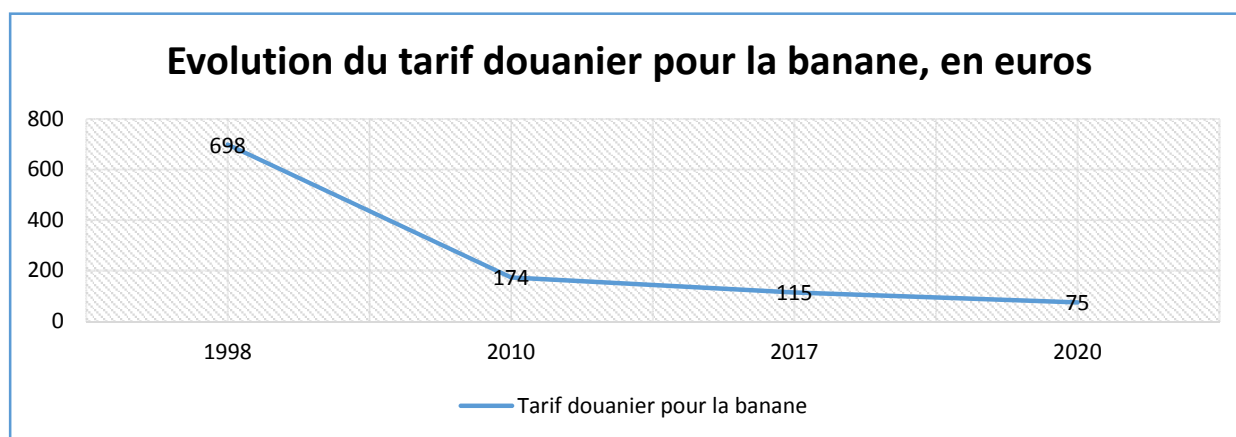
Sources : Calcul DME, données INSEE, IEDOM 2005-2014

1.1.2 Des modifications des règles du commerce et de la production internationale...

La libéralisation des échanges dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a progressivement obligé à l'élargissement et à la restructuration de l'Union Européenne. Cette réorganisation s'est accompagnée de la dilution des régimes dérogatoires en général, et du concept de l'ultrapériphérie en particulier, avec une baisse tendancielle des protections commerciales jusque-là acquises.

L'évolution du tarif douanier pour la banane témoigne de cette tendance. (cf tableau n°2)

Tableau n°2 : Evolution du tarif douanier de la banane, en euros, 1998-2020



Source : INSEE, IEDOM

De même, le rhum qui bénéficie d'une fiscalité réduite voit cette position diminuer. Le contingentement de 160 000 HAP en 1923 a progressivement diminué à 60 000 HAP en 1994. S'il a été réévalué à 120 000 HAP en 2011, toutes les demandes de relèvement adressées depuis à la Commission Européenne ont été refusées.

Ces nouvelles orientations remettent en cause le modèle martiniquais, reposant quasi-exclusivement sur des exportations sur des marchés garantis.

1.1.3 La crise environnementale s'est accentuée avec le réchauffement accéléré de la planète, la multiplication de diverses formes de pollution industrielle, agricole ou domestique, et la menace qui pèse de plus en plus sur la biodiversité.

Ces risques globaux d'envergure planétaire ont conduit progressivement à une prise de conscience collective se traduisant par de nouvelles modes de consommer et de produire, avec l'émergence d'un nouveau mode de production circulaire, en substitution du vieux modèle de production linéaire.

Cette nouvelle dynamique prend tout son sens dans les petites économies insulaires, en garantissant, sur des petits territoires isolés, que l'exploitation de la ressource, soit exploitée ou re-exploitée dans des conditions de durabilité.

Elle ouvre des perspectives pour une réorientation progressive vers des activités novatrices telles que les éco-activités (gestion des déchets, énergies renouvelables...)

1.1.4 De nouvelles modalités dans l'organisation du monde du travail et du monde de la production.

De nouveaux modes d'organisation managériale voient le jour pour répondre à l'accélération du temps de production. Ces nouvelles tendances, fortement relayées par la démocratisation des outils numériques privilégient la logique de réseau. En faisant disparaître les contraintes liées à l'éloignement, l'insularité et la petitesse, elles offrent de nouvelles opportunités de positionnement aux petites économies insulaires.

De même, l'explosion de l'intelligence artificielle et son poids dans la nouvelle industrie du Futur induisent de nouveaux modèles d'affaires, de nouveaux métiers (biocarburants, gestion thermique des bâtiments, e-santé...)

En bref,

Une **baisse des financements publics et privés classiques**

Des modifications commerciales qui **menacent les marchés garantis traditionnels**

Des enjeux environnementaux **amplifiés dans les territoires insulaires** de petite dimension

Mais

De nouvelles logiques de financement **de proximité et de mutualité**

De nouveaux modes de produire et de consommer qui induisent de nouvelles spécialisations **basées sur la valorisation encadrée des ressources**

Et de **nouvelles opportunités pour les économies insulaires** grâce au numérique et à l'intelligence artificielle

I.2 En Martinique, un modèle en panne, source de fractures

Ces mutations internationales, insuffisamment anticipées ou mises à profit ont renforcé ou généré de nombreux dysfonctionnements territoriaux, sociaux, économiques et environnementaux qui persistent depuis la crise internationale de 2008, puis la crise sociale de 2009.

I.2.1 Une fracture sociale préoccupante....

Malgré une élévation générale du niveau d'éducation...

Le niveau de qualification de la population martiniquaise s'est nettement amélioré (30 % des 25-34 ans détiennent le baccalauréat ou un diplôme supérieur, contre 7 % des plus de 60 ans). Cette amélioration s'est accompagnée grâce à l'implantation d'organismes de formation spécialisés pour les adultes et les professionnels. Un enseignement supérieur de bon niveau s'est développé autour d'une Université, des Ecoles de Commerce et d'Informatique reconnues, des formations tournées vers le Monde de l'Entreprise (classes Préparatoires, BTS Commerce, Bâtiment, Informatique, IUT spécialisés...)

...des indicateurs sociaux se dégradent, notamment pour les jeunes non qualifiés

La Martinique présente néanmoins des indicateurs de formation qui restent très en retrait de la moyenne française. En effet, près de 38% des martiniquais n'ont aucun diplôme (contre 16%) et la part de ceux ayant le baccalauréat ou plus n'est que de 25% (contre 36,5%).

Le taux de décrochage scolaire, bien qu'en nette diminution ces dernières années (11% des élèves sortent du système scolaire sans diplôme) est souvent couplé avec le phénomène de chômage, qui condamne d'abord ceux qui n'ont aucune qualification. Ainsi, il atteint 28,1 % pour les actifs sans diplôme, 19,2% pour les titulaires du baccalauréat, 4,4% pour les titulaires d'un diplôme supérieur en deuxième cycle universitaire.

Même si une tendance à la diminution s'est fait sentir depuis 2015 (-1,3 point sur un an), en 2016, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 27 000 et le taux de chômage ressortait à 17,6 % (contre 9,7 % pour la France).

Cette situation touche plus particulièrement les plus jeunes. Ainsi, en 2016, le taux de chômage des actifs âgés entre 15 et 24 ans s'établissait à 47,4 %, alors que celui des actifs entre 25 et 49 ans, se situait à 21,1 %. Celui des séniors s'élevait à 10,7 %. (cf tableau n°3)

Tableau n° 3 : Taux de chômage par tranche d'âge, Martinique, 2016

Tranches d'âge	15 et +	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Taux de chômage (%)	19,4	19,6	47,4	21,1	10,7

Rapport IEDOM, 2016

....alors que la Martinique perd ses jeunes...

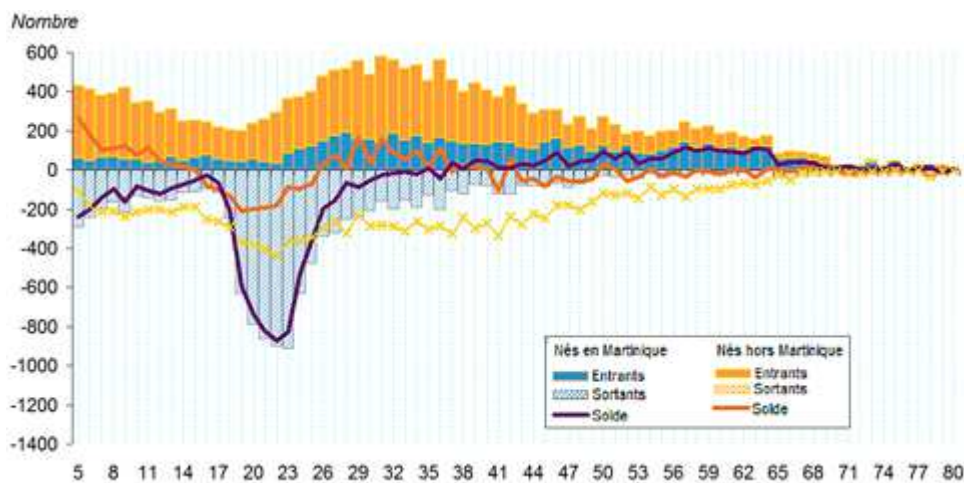
La Martinique a perdu en moyenne 4500 habitants par an entre 2008 et 2013, sous le seul effet des mouvements migratoires, l'essentiel du déficit migratoire s'expliquant par le départ des jeunes résidents. (cf tableau n°5)

Selon l'Insee, un pic est atteint entre 18 et 28 ans, classe d'âges qui concentre 50 % des sorties du territoire (20 % de leurs entrées). La moitié des jeunes adultes nés en Martinique et émigrant vers une autre région française sont élèves ou étudiants et habitent en Île-de-France.

Les départs de la Martinique se font fréquemment dans le cadre de la poursuite d'études ou de la recherche d'un emploi (50% des cas) par un public plutôt jeune (9 personnes sur 10 ont quitté la Martinique avant 35 ans, et plus de la moitié avant 25 ans)

Tableau n° 5 : Migrations résidentielles Martinique-France

Migrations résidentielles 2003-2008 de la Martinique avec la France par âge et selon le lieu de naissance (en nombre)



Insee, 2014

....et les chefs d'entreprises séniors

La part de la population âgée de moins de 20 ans et des 20-59 ans diminue respectivement de -3,8 points et de -2,1 points, alors que parallèlement la part des personnes âgées de plus de 60 ans s'est accrue de 5,9 points.

Cela explique pourquoi, dans les prochaines années, 1 chef d'entreprise sur deux va transmettre son entreprise.

1.2.2 ...qui se double d'une fracture territoriale

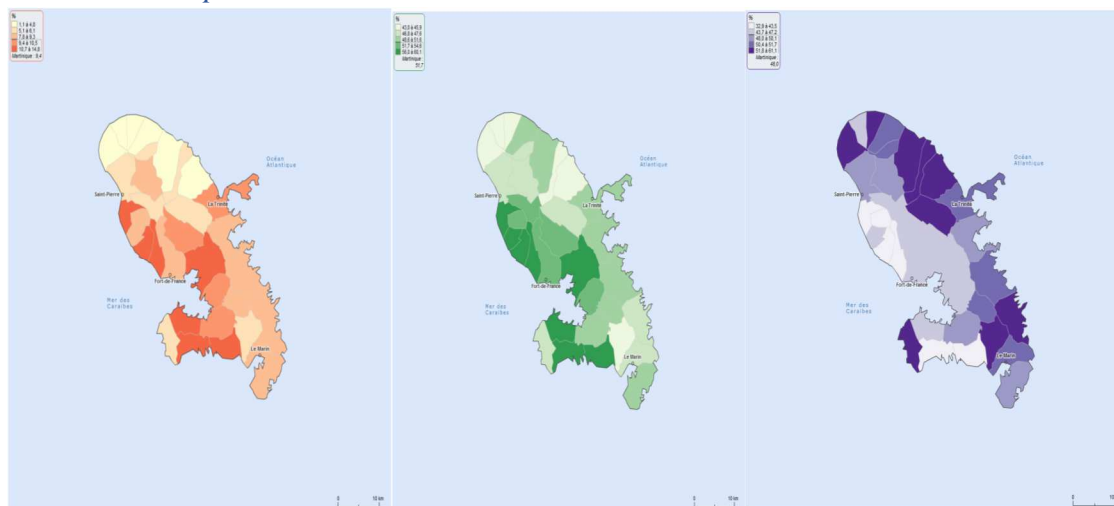
Des disparités importantes de revenus

Les statistiques disponibles concernant les revenus fiscaux montrent que les 10% des ménages les plus riches gagnent, en moyenne, près de 70 fois plus que les 10% des ménages les plus pauvres (cet écart est dix fois plus faible au niveau national, soit 6,4 fois). Un spectre plus large réduit l'intensité des inégalités, sans pour autant les effacer : les 25% des ménages les plus aisés gagnent 4,4 fois plus que les 25% des ménages les plus pauvres (cet écart est de 2,6 au niveau national).¹

....qui sont renforcées sur certains territoires

Certains territoires, notamment dans le Nord, accusent d'une plus grande pauvreté. Ainsi, si la part des allocataires de RSA est en moyenne de 48% en Martinique, il peut s'élever à plus de 61% dans certaines zones ² (cf carte n°1, Part allocataires RSA)

Carte n°1 : Disparités territoriales



Part titulaires enseignement sup.	Taux d'emploi 15-64 ans	Part allocataire RSA
-----------------------------------	-------------------------	----------------------

Source : Aduam, 2013

¹ Olivier SUDRIE, Conférence pour l'emploi, Octobre 2016

² Les allocataires des Caisses d'allocation Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyers (à rapprocher de la notion ménages au sens INSEE) et non d'individus. Compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes.)

...et qui entretiennent le cercle vicieux pauvreté-illettrisme-exclusion-faible dynamisme économique

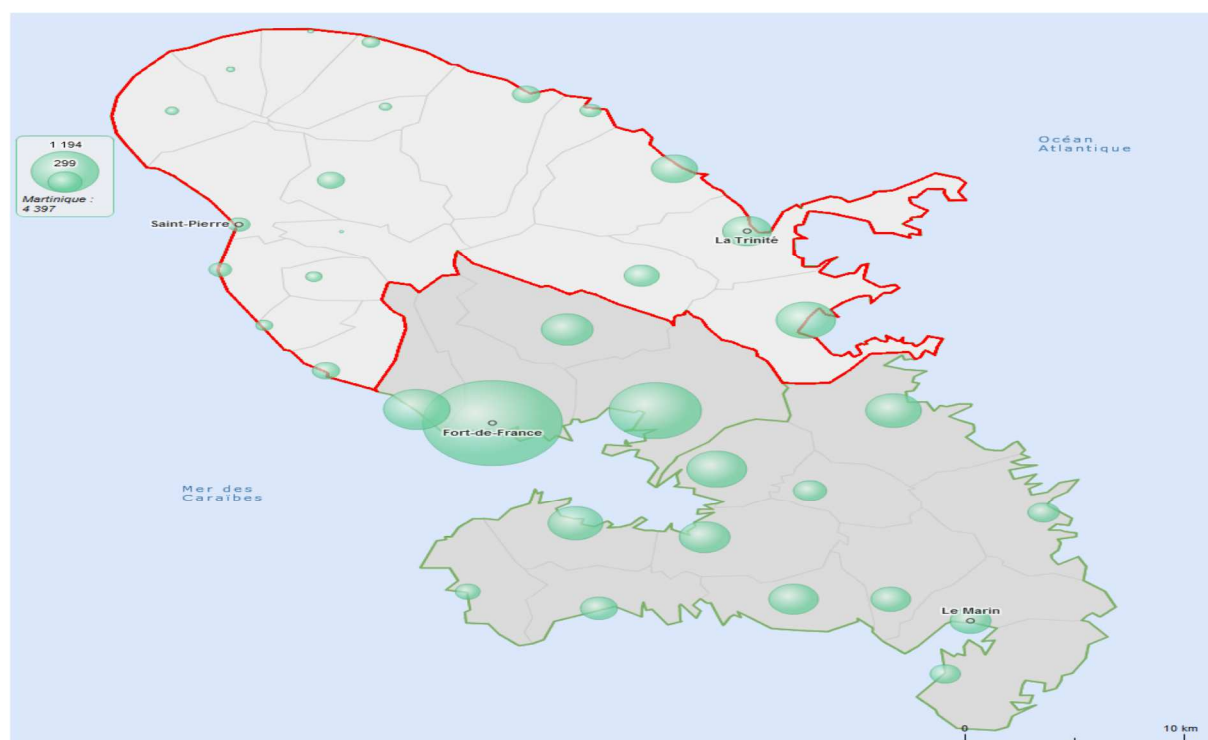
De nombreux travaux ont démontré que les inégalités de revenu constituent un frein au développement et que les pays et territoires les plus inégalitaires sont aussi ceux dont les performances économiques, éducatives, sanitaires et sociales sont les plus médiocres.

C'est dans les bassins d'emplois du Nord où l'on trouve les plus bas revenus que l'on recense les taux d'illettrisme et de décrochage scolaire les plus importants. (cf carte n°1)

Si le taux moyen de l'illettrisme est en moyenne de 13% en Martinique, il est de 10% au centre, alors qu'il avoisine les 20% dans le Nord Caraïbe et les 23% dans le Nord Atlantique.

C'est également dans ces zones que les taux d'emplois et les taux de création d'entreprises sont les plus faibles. En 2013³, les quatre communes de la CACEM créaient 48,6 des entreprises, les 12 communes de l'Espace Sud créaient 31,7% alors que les 18 communes de Cap Nord ne créaient que 19.2% des entreprises.

Carte n°2 : Nombre de créations d'établissements en 2013.



Source : Aduam, 2013

C'est encore dans ces zones que le déclin démographique se fait le plus ressentir. La Martinique a perdu en moyenne 3,1% de ses habitants quand Cap Nord en perdait 4,8%, sur la période 2008-2011.

³ Les derniers chiffres disponibles sur l'Observatoire Territorial de l'ADUAM datent de 2013

Cette situation est de plus en plus prise en compte par les relais territoriaux

Cette situation de fragilité est cependant est de plus en plus prise en compte par les communautés d'agglomération et les chambres consulaires. Ces institutions ont fait du développement économique et de l'accompagnement des populations fragilisées un axe majeur de leur politique. Avec une implication notamment pour la promotion économique du territoire et le développement de l'entrepreneuriat, elles se positionnent comme des relais pour participer à l'amélioration de l'attractivité et à la réduction des inégalités sur les territoires.

En bref,

Une **fracture territoriale** avec de profondes disparités de revenus qui explique le moindre dynamisme économique dans les zones les plus pauvres ;

Une **fracture sociale** avec une **population active amputée** à la fois par le vieillissement des chefs d'entreprises, la marginalisation d'une frange de la jeunesse et le départ des jeunes qualifiés ;

Mais,

Des relais territoriaux qui peuvent accompagner la territorialisation de **l'action publique dans les zones les plus fragiles.**

1.2.3 Une transformation économique inachevée

La Martinique a connu des mutations considérables....

La Martinique est passée d'une société essentiellement agricole dans les années 1960 (l'agriculture représentait alors 30% du PIB), à une société tertiaire en 2016 (portée à 83% par les services).

Cette profonde mutation a été notamment soutenue par un investissement public conséquent dans les grands chantiers (Port, Aéroport, infrastructures routières, équipement scolaires et sanitaires), et par une défiscalisation qui a dopé la commande privée principalement dans les services (hôtellerie, traitement des déchets, gestion de l'eau, Technologies de l'Information et de la Communication, services aux entreprises et à la personne...)

....qui ont généré un tissu économique peu structuré....

Cette mutation s'est faite sans que la Martinique ne bénéficie de l'effet structurant de l'industrialisation, générant des investissements lourds à valeur ajoutée et salaires élevés dans les activités de transformation des ressources naturelles dans le secondaire, et dans les activités de recherche, d'ingénierie, de communication, de finances dans le tertiaire.

Au contraire en Martinique, à côté d'une petite industrie agro-alimentaire, se sont juxtaposées des unités manufacturières⁴ produisant biens et services de faible valeur ajoutée à partir de biens importés. Biens d'investissements et biens intermédiaires utilisés dans l'industrie constituent 56,4% des importations, alors que le secteur de l'industrie ne représente que 8,7% de la valeur ajoutée.

De même, les activités tertiaires, faiblement connectées aux activités industrielles, concernent essentiellement des activités marchandes à faible valeur ajoutée, telles que le commerce, les transports et l'hébergement et la restauration.

L'appareil de production martiniquais reste donc fortement atomisé, autour de nombreuses petites entreprises. (En 2015 la Martinique comptait 97 % de TPE dont 82 % sans salariés.) Et en dépit du développement de l'économie de la connaissance et des innovations numériques progressivement appropriés par les acteurs publics et privés, l'environnement reste peu favorable à la structuration.

En effet, la recherche-développement, en l'absence globale d'une politique d'anticipation se caractérise par une politique au « coup par coup ». Elle répond plutôt aux orientations stratégiques de centres de recherches, en rupture avec les réalités du pays, même si des efforts pour inverser cette tendance sont réalisés.

Cette situation se traduit par un système fragmenté, où Université, organismes de recherches, centres techniques et entreprises cohabitent en entretenant des relations occasionnelles, contexte peu propice à la structuration économique.

... de faible niveau de compétitivité ...

Les productions majeures banane et rhum, continuent à bénéficier de conditions préférentielles qui garantissent leur maintien sur le marché européen, alors même qu'elles ne répondent plus aux exigences de compétitivité des marchés internationaux.

Malgré la baisse tendancielle des tarifs douaniers, la banane bénéficie d'une protection de 114 euros par tonne⁵.

Le rhum profite également d'une fiscalité privilégiée. Même s'il faut noter l'abaissement progressif du niveau de contingentement, la Martinique continue à bénéficier d'une part substantielle de ce contingentement (45,4%)

⁴ 135 entreprises sont regroupées autour de 8 grands secteurs d'activités très variées :

- **Accessoires Auto & Bateau** (rechapage de pneus) ; **Agroalimentaire** (boissons, cafés, industries des céréales, du cacao, des fruits et légumes, des viandes et poissons, produits laitiers, punches et liqueurs, rhums, sucrerie) ; **Ameublement** (meubles et agencements, textiles, matelas) ; **Chimie & Parachimie** (cosmétiques, bougies, engrais, détergents, gaz industriels, matières plastiques, peintures et vernis) ; **Energie** (production et distribution d'électricité, produits pétroliers raffinés) ; **Matériaux de construction** (briqueterie, carrières, charpentes, produits béton) ; **Papier & Bois** (imprimerie, travail du bois) ; **Travail des métaux** (armatures et tôles, menuiseries métalliques, gouttières, constructions métalliques, recyclage des métaux).

⁵ Et pour protéger les producteurs des bananes des Régions Ultrapéripériques de l'Accord Commercial Union Européenne-Colombie-Pérou-Equateur, le Parlement Européen a adopté en février 2017 un amendement qui prévoit la mise en place d'un mécanisme de stabilisation temporaire : le tarif préférentiel accordé à ces trois pays andins sera suspendu dès le dépassement d'un certain seuil d'importations

Les autres activités, du fait de la distance, tirent peu parti des effets positifs de compétitivité normalement induits par l'intégration à un grand marché tel que le Marché Européen.

C'est pourquoi, certaines adaptations du droit communautaire sont autorisées pour compenser les surcoûts liés à « l'insularité, l'éloignement, la faible superficie.. ». Les dispositifs tels que les aides d'Etat, une fiscalité locale indirecte spécifique (octroi de mer et taxes sur les produits pétroliers), le régime particulier de TVA, la défiscalisation des investissements et du travail sont autant de mesures visant à compenser le déficit de compétitivité des activités.

...et structurellement déficitaire...

Selon la classification MIG⁶ (Main Industrial Groupings, Principaux Regroupements industriels), ce sont les produits hors-MIG (agriculture, sylviculture, pêche et activités de services) qui constituent le premier poste d'exportation (39,5%), la banane en représentant 89.1%.

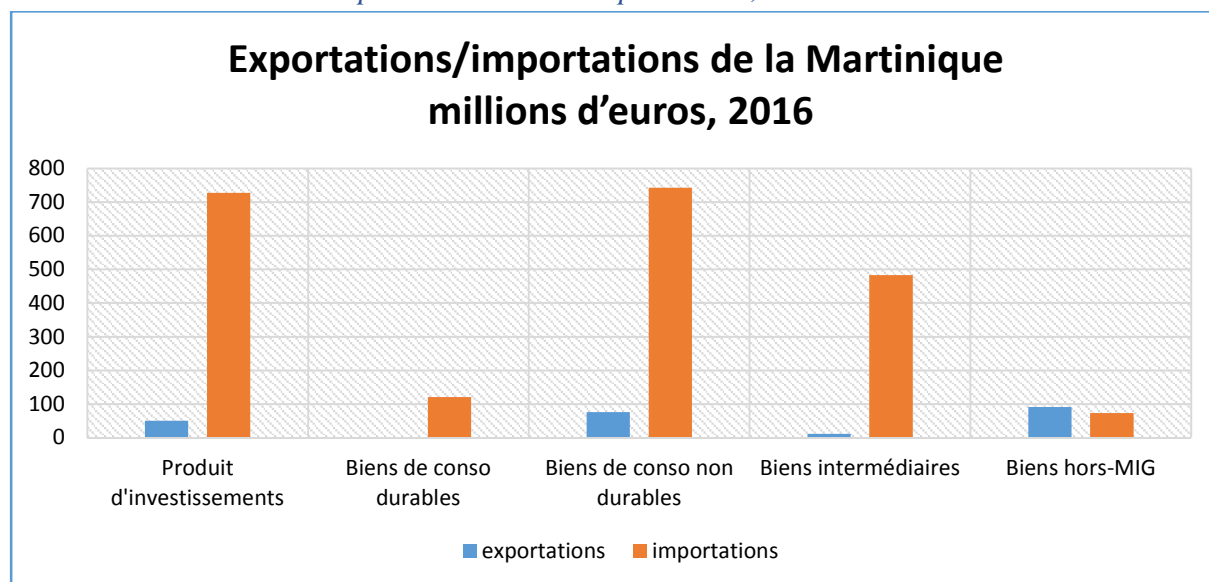
Le deuxième poste est constitué par les biens de consommation non durables (33,1%), avec une majeure partie de produits agro-alimentaires (94,1%) composés en premier lieu de boissons (86,4%).⁷

Ces deux postes constituent près de 75% des exportations totales.

Mais ils ne couvrent que 10,7 % (contre 90,3% pour la France entière) du large éventail d'importations de biens et de services.

Le marché interne atomisé autour de TPEs, peut difficilement faire face à la pression des importations, renforçant la situation structurellement déficitaire. (cf tableau n°6)

Tableau n°6 : Poids des importations sur les exportations, 2016



Iedom, Rapport 2016

⁶ Pour mieux comprendre l'évolution des besoins des agents économiques, la classification MIG définit 5 groupes d'activités industrielles : les biens d'investissements, les biens de consommation durables, les biens de consommation non durables, les biens intermédiaires et l'énergie.

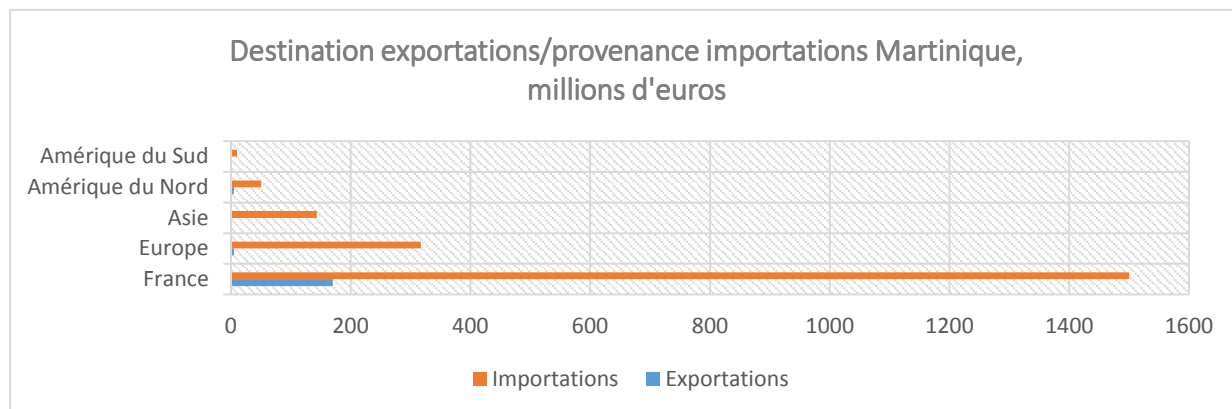
⁷ Le rhum reste le premier produit exporté (57,8%) suivi par les sodas (20,6%) les eaux minérales et gazeuses (4,5%), et les autres alcools (3,5%).

1.2.4 Un pays en mutation écologique

Un déficit écologique structurel...

Le mode d'organisation extravertie qui s'appuie sur l'exportation et l'importation vers/de des lieux de commercialisation et lieux d'approvisionnement éloignés crée de fait un déficit écologique structurel.

Tableau n° 7 : Destination exportations/provenance importations de la Martinique



Source : Rapport IEDOM, 2016

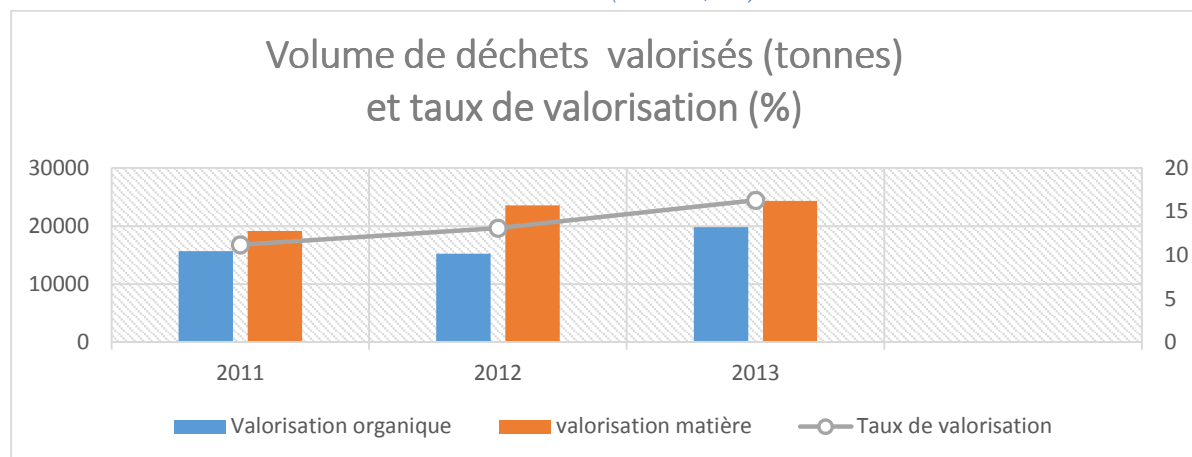
...Mais de nouvelles orientations environnementales

Une timide émergence de nouvelles pratiques industrielles, en même temps qu'elles réduisent les impacts environnementaux, permettent d'envisager dorénavant de créer de la valeur à partir des ressources naturelles ou des ressources produites sur place.

Ainsi, la goyave bénéficie désormais d'une bonne intégration sur place, avec diverses formes de valorisation. Elle domine largement le marché de la transformation (81% des produits transformés) et a réussi à supplanter l'importation de purée de goyave.(cf III.1.1, p.31)

De même, le volume de déchets valorisés augmente régulièrement et est passé de 11,2% en 2011, à 16,3% en 2013, et continue sa progression. (cf tableau n°8)

Tableau n°8 : Evolution du volume de déchets (tonnes, %)



Source : ODM (ADEME-CTM), Observatoire des déchets

Par ailleurs, si la Martinique affiche encore une très faible diversification de sources énergétiques (6,9% contre 60,3% en Guyane, 36% à la Réunion, 18% en Guadeloupe), des opportunités en énergies renouvelables sont réelles.

Les énergies intermittentes du photovoltaïque et de l'éolien permettent aujourd'hui d'atteindre 7% de la puissance installée, avec un taux de pénétration proche du plafond de 30% (seuil défini pour ne pas déstabiliser le réseau).

C'est pourquoi les efforts pour augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique portent sur d'autres sources stables.

Ainsi, la Centrale d'Énergie Thermique, en cours de développement, est prévue avec une mise en fonction pour 2019-2020.

De même des reconnaissances préliminaires sont effectuées pour identifier et sélectionner des zones favorables au développement de la géothermie.

En bref,

Un système de production atomisé autour de TPEs, **peu structuré et faiblement compétitif** qui génère **déficit économique et déficit écologique**,

Mais

Une prise en compte de plus en plus marquée des enjeux environnementaux qui **milite pour la valorisation sur place des ressources naturelles et des ressources produites.**

Tableau n° 9 : Atouts Faiblesses Menaces Opportunités de la Martinique



CONCLUSION : LA NECESSITE DE TENDRE VERS UN NOUVEAU MODELE.

La Martinique est marquée par de nombreuses fractures.

Une **fracture sociale**, caractérisée par un taux de chômage qui, dans un contexte de vieillissement, se traduit par une marginalisation croissante d'une frange de la jeunesse, alors qu'une autre partie qualifiée, émigre, amputant ainsi la Martinique de ses principales forces vives.

Cette fracture sociale se double d'une **fracture territoriale** avec de profondes inégalités de revenus qui alimentent le cercle vicieux de la pauvreté (pauvreté-illettrisme-exclusion-absence de développement économique-pauvreté) et qui expliquent le faible dynamisme économique de la Martinique en général et de la Martinique du Nord en particulier.

La Martinique s'est par ailleurs enfermée dans un système de production qui génère de manière structurelle **une fracture économique**.

A côté des deux productions majeures de la banane et du rhum dédiés à l'exportation sur des marchés protégés, se sont juxtaposées des petites unités de production s'appuyant majoritairement sur l'importation de biens. La quasi-inexistence d'un système de recherche a limité la capacité à valoriser sur place les ressources naturelles.

Cette organisation extravertie qui repose sur des marchés garantis, mais éloignés, a installé **une fracture écologique** durable.

Ce modèle de développement a été jusque-là soutenu par une injection de capitaux publics qui a accompagné la tertiarisation de l'économie, sans que l'appareil de production ne bénéficie de l'effet structurant et valorisant de l'industrialisation, avec la production de biens et services de forte valeur ajoutée.

Ce système structurellement déficitaire, a pu perdurer grâce à un dispositif de préférences qui a assuré le maintien d'exportations de faible niveau de compétitivité, sur des marchés européens protégés.

De même, le marché interne s'est développé grâce à un certain nombre de **dispositifs de protections et de dérogations** mis en place pour compenser les surcoûts induits par des lieux d'approvisionnement et de commercialisation éloignés. Cependant, peu structuré et atomisé autour de petites entreprises faiblement compétitives, ce marché interne peut difficilement faire face à la pression des importations, confortant la nature structurellement déficitaire du système.

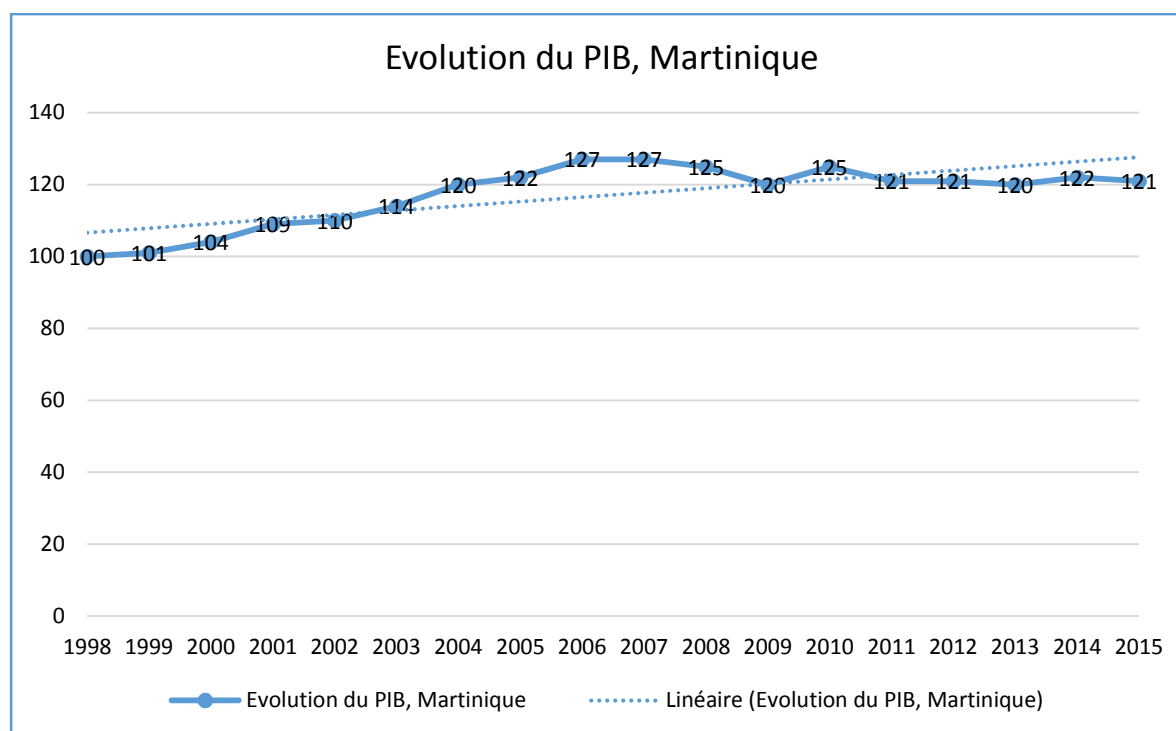
Aujourd'hui, le contexte budgétaire privé et public plus contraint et la nouvelle organisation commerciale internationale **remettent en question les dispositifs préférentiels de financement ou de commercialisation**, faisant clairement ressortir la fragilité du modèle économique martiniquais.

Les fractures internes renforcées en période de crise, peuvent difficilement résister aux mutations et chocs extérieurs, par ailleurs insuffisamment anticipés.

Ainsi, depuis la crise financière de 2008 puis la crise sociétale de 2009, on note un net ralentissement de la croissance du produit intérieur brut (PIB). Celui-ci, qui avait augmenté en

moyenne d'un peu plus de 3% par an (hors inflation) entre 1994 et 2007, ne croît plus qu'au rythme de 1% en moyenne depuis le début de la décennie 2010. Il n'a pas retrouvé ses meilleurs taux d'avant 2008.

Tableau n° 8 : Evolution du PIB Martinique, 1998-2015



Sources : IEDOM, 2015

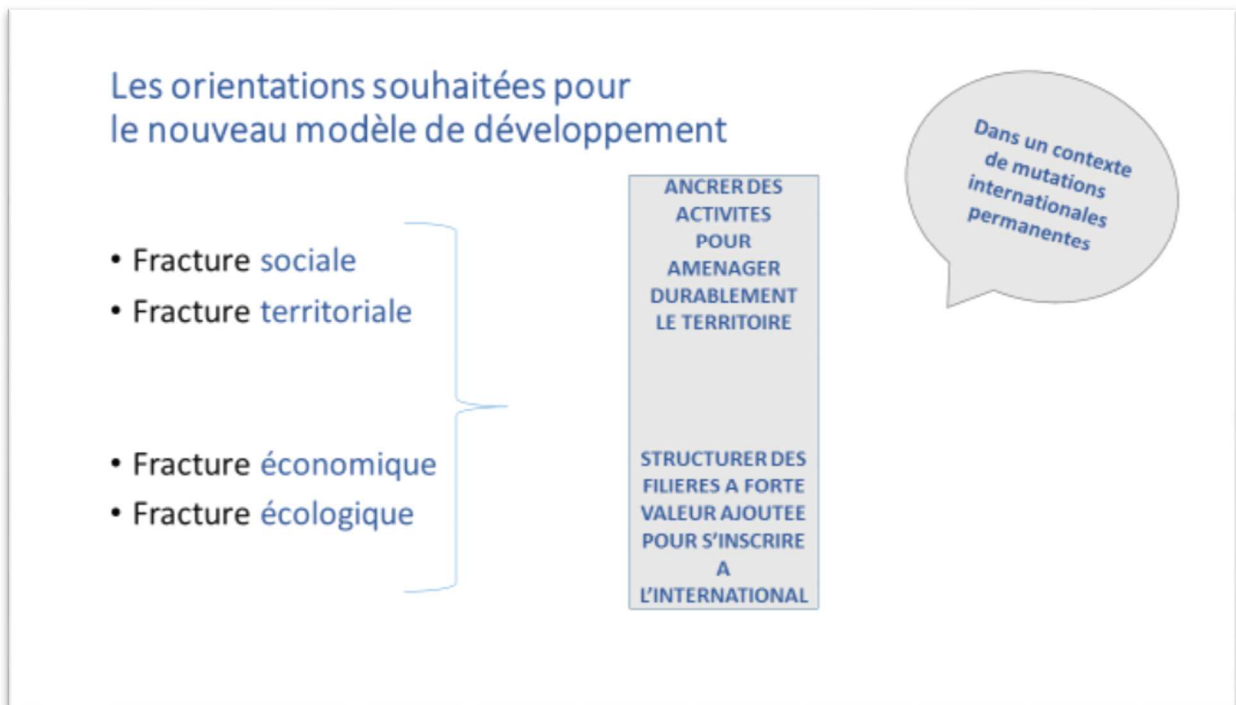
La Martinique doit, pour faire face à la crise, faire évoluer son modèle économique.

Elle est désormais dans l'obligation d'ancrer durablement des activités sur tout le territoire, pour trouver une réponse à la fracture sociale et territoriale qui alimente le cercle vicieux de la pauvreté et du faible dynamisme économique.

Elle doit par ailleurs se donner les moyens de mieux structurer son appareil de production autour de filières à forte valeur ajoutée pour réduire les fractures économique et écologique.

Il s'agit, en tenant compte des mutations dans le financement et l'organisation mondiale de la production et de la commercialisation, saisir les nouvelles opportunités offertes.

Il convient de mettre à profit la nouvelle organisation de la production, la nouvelle organisation du travail, pour s'engager dans la valorisation circulaire des ressources naturelles et des ressources produites, et favoriser l'émergence de filières structurantes, dans le cadre de bassins de production répartis équitablement sur le territoire.



II LA NECESSAIRE RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL DE PRODUCTION

Le nouveau modèle de développement martiniquais devra donc se construire autour de deux logiques : l'ancrage durable des activités de production dans des bassins de productions répartis équitablement sur le territoire et la structuration des filières compétitives à forte valeur ajoutée permettant de s'inscrire à l'international.

Rappelons que ce modèle doit être conçu dans un nouveau contexte international caractérisé par de nouvelles logiques de financement, de nouvelles façons de produire et de consommer, de nouvelles modalités d'organisation du travail, qui impacteront nécessairement le nouveau mode d'investir en Martinique.

Ce modèle doit également intégrer la nouvelle organisation du commerce international qui remet en cause les anciens schémas dérogatoires. En rupture complète avec l'ancien système qui avait permis le maintien de productions, peu compétitives, sur le marché européen, le nouveau système commercial, désormais marqué par la suppression progressive de ces protections, oblige à produire biens et services compétitifs.

La singularité du nouveau modèle fait qu'il reposera sur la nécessité de s'inscrire dans le territoire, en même temps que sur la capacité de se positionner sur l'échiquier international.

L'**ancrage territorial** suppose que l'on s'oriente désormais vers de nouvelles logiques de production qui s'appuient sur la valorisation ou la revalorisation de tout ce qui est produit sur le territoire. Il faudra rompre, pour ce faire, avec le schéma classique de production extraverti pour substituer à une nouvelle logique circulaire de création de valeurs, sur place.

Dans un contexte de contrainte foncière, cette dynamique devra s'appuyer sur le déploiement de zones d'activités économiques permettant plus facilement la globalisation des moyens de production.

Les politiques pour garantir la mise en œuvre de ce nouveau modèle, pour être pertinentes et efficaces devront nécessairement s'appuyer sur les relais territoriaux institutionnels et professionnels, en maximisant toute mutualisation des moyens humains, financiers et logistiques.

La dimension partenariale infra-territoriale, source de proximité et de meilleure accessibilité, devrait permettre d'améliorer l'impact social, économique et territorial de ces nouvelles zones de production.

L'**inscription à l'international** implique que dorénavant, à partir de la Terre, la Mer, l'Environnement, qui offrent déjà des **activités pivots** traditionnelles (agriculture, pêche-aquaculture...), que soient déployées **de filières compétitives à forte valeur ajoutée** (agro-transformation, valorisation halieutique, gestion des déchets, énergie marine, sécurité marine, biotechnologie...), avec des déclinaisons en matière touristique (gastronomie, plaisance, croisière, agritourisme, tourisme de santé, tourisme d'affaires...)

Suivant cette logique, le patrimoine environnemental, constituera un élément de structuration et de diversification dans les activités comme dans les emplois et métiers induits.

La place primordiale qu'il occupera dans la déclinaison de la stratégie oblige en conséquence à une démarche permanente de protection.

C'est cette démarche de valorisation encadrée du patrimoine, en cohérence avec les nouvelles tendances, telles que l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, qui sous-tendront le nouveau modèle.

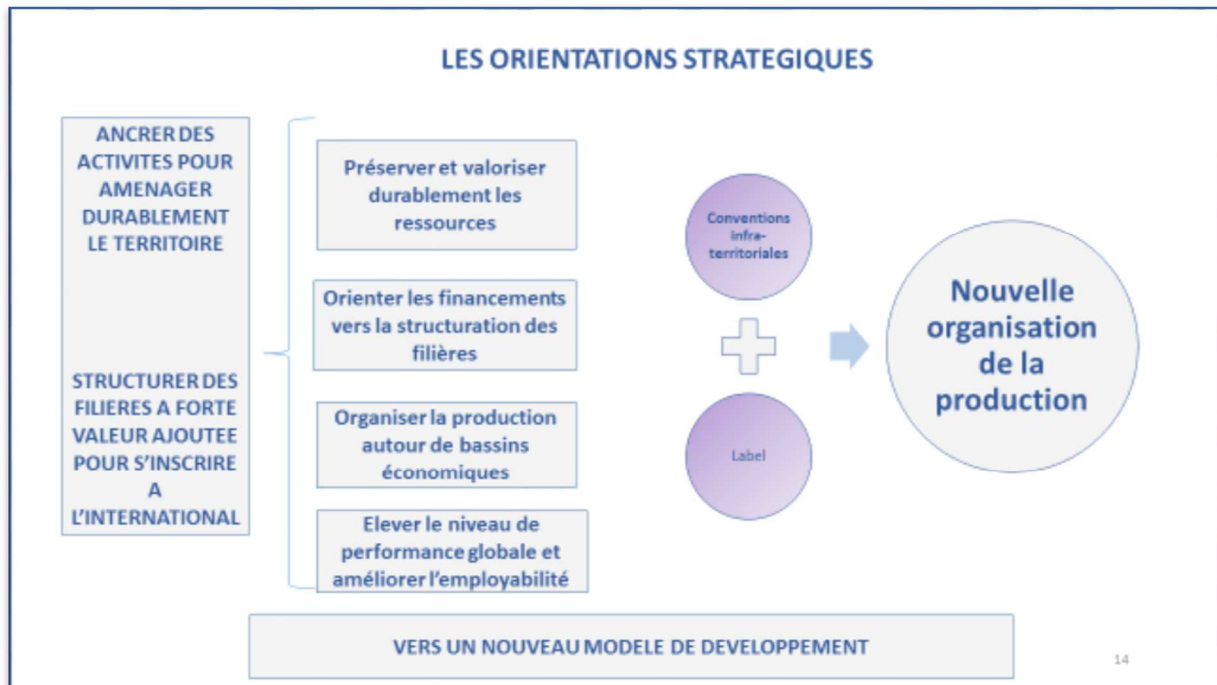
Il faut rappeler en effet que l'obligation de compétitivité se fait dans un contexte où les modes de consommer, telles que la quête de bien-être, de l'authenticité, de la qualité, ouvrent des perspectives de **positionnement qualitatif** sur le marché mondial.

Pour mettre à profit cette opportunité, la Martinique devra décliner sa stratégie **d'ouverture à l'international** à partir d'**une carte d'identité**, une différenciation, une caractéristique forte qui en même temps qu'elle la caractérise permette de lui donner une lisibilité sur l'échiquier international.

L'exigence sera donc, tenant compte de ces éléments, de trouver les nécessaires équilibres pour accompagner la transition :

- d'un modèle basé sur la seule exploitation linéaire des ressources vers un modèle privilégiant la valorisation circulaire et encadrée des ressources ;
- d'un modèle privilégiant le développement de petites unités peu compétitives vers un modèle où les fonds publics contribuent de manière plus efficace à lever des fonds privés prioritairement ciblés vers la structuration des filières compétitives ;
- d'un modèle doublement concentré sur les services et dans le Centre vers un modèle organisé autour de bassins de production répartis de manière équilibrée sur l'ensemble des territoires ;
- d'un modèle où la population active est amputée d'une partie importante de ses forces vives à un modèle de production permettant de capitaliser les compétences, qualifications et talents des qualifiés et non qualifiés, s'appuyant ainsi sur la participation optimale de toutes les strates de la population.

L'enjeu est donc, 1) d'innover dans l'identification **de nouveaux modes de production préservant ou valorisant de manière durable la ressource**, 2) d'innover dans les leviers de financement favorisant un mode d'entreprendre plus circulaire, s'appuyant sur **des filières**, 3) d'innover dans une **organisation plus territorialisée de la production**, 4) d'innover dans la façon de **mobiliser et de valoriser la richesse humaine**.



II.1 La première exigence sera de s'orienter **VERS DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION GARANTISSANT LA DURABILITE DE LA RESSOURCE ET L'INTEGRITE DU PATRIMOINE.**

Comment, mieux valoriser le patrimoine environnemental, vivier incontestable d'activités à forte valeur ajoutée, tout en assurant la nécessaire protection des écosystèmes et de la biodiversité ?

Comment favoriser la diversification de la production de produits et services sûrs et de qualité, respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs tout en garantissant la préservation et la valorisation des savoir-faire traditionnels ?

II. 1.1 La volonté clairement affichée d'engager une démarche d'exploitation durable obligera à mettre en place une approche anticipatrice **de protection et de valorisation encadrée des richesses environnementales, avec la mise en place des techniques de production plus durables.** Il faudra remplacer progressivement les systèmes de production linéaires par des systèmes de production circulaires, ces nouvelles techniques novatrices, ces nouvelles logiques de production, permettant, tout en améliorant la rentabilité des activités créées, d'imaginer une nouvelle économie agro-environnementale et une nouvelle économie bleue.

II.1.2 L'enjeu consistera également à valoriser et à protéger tout ce qui constitue le Patrimoine Martiniquais (le patrimoine bâti, patrimoine immatériel, cultures authentiques...)

On veillera à faire évoluer les pratiques pour préserver le Patrimoine, pour anticiper ou faire face aux menaces portées à ce Patrimoine par les mutations ou les pressions d'origine humaine, ces nouvelles pratiques permettant d'innover dans de nouvelles spécialisations.

II.2 La deuxième exigence sera de **METTRE EN PLACE UNE INGENIERIE FINANCIERE et FISCALE INNOVANTE** pour de faire des financements publics un levier plus efficace des investissements privés, **orientés vers la structuration des filières.**

Comment être plus lisible à l'international et attirer des investisseurs internationaux sur des filières correspondant aux nouvelles logiques de production et de consommation tout en veillant à encourager des modes d'investir qui intègrent les dynamiques sociétales et environnementales souhaitées?

II.2.1. Il y aura en tout premier lieu, obligation **d'améliorer l'efficacité des financements publics,** et compte tenu du contexte financier contraint, de « faire mieux avec moins ».

Une **évaluation de la large palette d'outils** qui cohabitent, se chevauchent, voire se neutralisent devra se décliner en une **nouvelle cartographie d'aides** plus efficaces correspondant aux nouvelles orientations structurantes.

Des outils individuels continueront à être prodigués à l'entreprise tout au long de sa vie (de la création à la transmission en passant par l'anticipation des difficultés, le développement ou l'ouverture à l'international).

Mais la vraie rupture dans le nouvel écosystème consistera à accorder une place prépondérante aux outils collectifs pour favoriser la création d'unités industrielles partagées, pour permettre à des entreprises d'une même filière de mutualiser leurs investissements, pour créer des plateformes, et assurer à des grappes d'entreprises le partage d'outils collaboratifs...

II.2.2 Une attention particulière sera accordée, dans cette nouvelle organisation en filières, à **l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**.

Alors que l'on assiste à la baisse tendancielle des financements classiques, un nouveau mode d'entreprendre gagne du terrain. Basé sur des principes de solidarité et d'utilité sociale, et porté par des valeurs éthiques propres visant prioritairement au réinvestissement des bénéfices pour assurer des emplois durables et non délocalisables, l'ESS correspond bien aux dynamiques économiques et sociétales souhaitées.

Ce mode d'entreprendre qui permet d'expérimenter de nouvelles formes d'investissement s'est surtout développé aujourd'hui dans le domaine de l'action sociale ou de la préservation de l'environnement.

La nouveauté consistera désormais à accompagner **l'émergence et la structuration des filières classiques** (action sociale, lutte contre les exclusions, éducation à la citoyenneté...), mais aussi des **filières innovantes** dans les domaines aussi variés que la préservation et le renforcement de la cohésion territoriale, la transition énergétique, la solidarité internationale...

II.2.3 Il faudra également **déployer une stratégie de conquête à l'international** et trouver des nouveaux leviers pour, à partir d'**activités pivots** traditionnelles (agriculture, pêche-aquaculture...), arrivées à maturité, financer **des activités innovantes à forte valeur ajoutée** (agro-transformation, énergie marine, sécurité marine, biotechnologie, tourisme de santé, tourisme d'affaires...).

Si l'on veut tendre vers ce nouveau positionnement, il est indispensable de créer **un environnement plus attractif à destination des investisseurs privés**, tout en mettant en place des outils garantissant une meilleure visibilité aux potentiels investisseurs.

Progressivement, cette nouvelle ingénierie financière et fiscale permettra de mieux orienter fonds publics et fonds privés vers une meilleure structuration en filières.

II.3 La troisième exigence stratégique sera **d'INNOVER DANS UNE ORGANISATION PLUS TERRITORIALISEE DE LA PRODUCTION** pour passer d'un modèle basé sur la concentration économique à un modèle porté par une diversification économique adossé au territoire et s'appuyant sur la valorisation sur place des ressources.

Comment, en tenant compte de la contrainte foncière, de la petite taille des entreprises et de la quasi-inexistence d'un écosystème d'innovation (alliant entreprises, monde de la recherche, des finances...) tendre vers la mutualisation des expertises et des compétences, encourager le fonctionnement collaboratif et l'émergence de projets structurants sur des sites dédiés ?

Comment intégrer, dans ce nouveau modèle, de nouveaux outils de production comme le numérique et l'innovation, tout en faisant face au processus de destruction des emplois qu'imposent ces outils ?

II.3.1 Il faut pour ce faire, assurer **l'aménagement** et la **transformation numérique du territoire**, et garantir progressivement le développement d'agglomérations ou de Villes Intelligentes, de quartiers numériques.

Des outils spécifiques pour l'amorçage et le développement des entreprises numériques d'une part et la structuration de la filière numérique d'autre part, devraient permettre d'accompagner l'émergence de nouvelles entreprises du Futur.

II.3.2 Parallèlement, devra être conduite **une dynamique du changement par la recherche et l'innovation**, notamment en soutenant les efforts d'innovation entrepreneuriale à forte valeur ajoutée, et en aidant à la maturation technologique et économique des démarches d'innovation.

Des outils pour accompagner le parcours des entreprises individuelles seront développés.

Mais l'accent sera principalement mis sur **des dispositifs collectifs pour fédérer des acteurs** du monde de l'entreprise, et le monde de l'Université, le monde de la finance. Une place primordiale sera accordée au monde de la **recherche-innovation** pour faciliter des transferts de travaux de recherche vers les entreprises..

II.3.3 Le **numérique et l'innovation** seront des outils déterminants pour accompagner **la requalification des Zones d'Activités Economiques en Bassins Economiques**.

Aujourd'hui anciennes et dégradées pour la plupart, ces zones sont handicapées par des implantations d'activités en inadéquation avec les besoins du territoire.

La requalification par le numérique et l'innovation permettra de les transformer en véritables « Silicon Valley », épicentres technologiques pour le développement de spécialisations classiques comme l'agro-alimentaire ou l'artisanat, mais aussi innovantes comme **l'énergie durable, la gestion des risques, la sylver-économie, l'économie bleue, l'agro-transformation, le recyclage circulaire...**

II.3.4 Dans le même temps, le développement **d'activités et des services de proximité pour redynamiser les centres bourgs ruraux** devra être encouragé.

Il importe en effet de contrer les retours inverses du développement des zones d'activité sur les centres – bourg des communes, déjà en perte de vitalité. Les bourgs, espaces de vie et d'animation ont en effet un rôle central à jouer au regard des problématiques liées au vieillissement de la population et de la marginalisation des jeunes.

Des actions plus spécifiques seront menées sur les territoires en difficulté qui témoignent d'une faible attractivité pour les entreprises. Que ce soit dans le mode d'accompagnement ou dans des dispositifs plus dédiés, l'objectif sera de favoriser la redynamisation économique, notamment dans les bourgs ruraux.

II.4 La quatrième exigence stratégique concerne **l'ELEVATION DU NIVEAU GLOBAL DE PERFORMANCE DES ACTEURS.** Il s'agit de trouver un équilibre entre les différentes politiques à mettre en œuvre pour tenir compte du triple défi démographique qui touche le marché de l'emploi : vieillissement des chefs d'entreprise, éloignement d'une frange importante de la jeunesse du marché du travail, et émigration des jeunes qualifiés.

Comment assurer une meilleure transmission intergénérationnelle des savoirs, c'est-à-dire veiller à ce que les aînés transfèrent leurs savoir-faire, tout en garantissant un meilleur environnement pour bénéficier des nouvelles expertises des jeunes ; comment optimiser les dispositifs d'insertion pour en faire de vraies passerelles vers l'activité et l'intégration professionnelle ; comment mieux mettre en adéquation l'émergence des nouveaux talents et des nouvelles compétences, vivant ici ou ailleurs, avec les besoins des territoires ?

Le but est de tendre vers **une meilleure intégration de toutes les forces vives**, en améliorant l'employabilité de tous, c'est-à-dire offrant à chacun les moyens de trouver et d'évoluer dans un emploi correspondant à ses connaissances, ses qualifications, ses talents.

II.4.1 L'objectif premier sera d'anticiper pour **améliorer l'employabilité des personnes qualifiées.**

Dans un monde en constante mutation, où les formes d'organisation de travail évoluent avec les modes de production, créant chaque jour des nouveaux métiers, il faut désormais mettre l'accent sur la constante évolution des qualifications et des formations. Il s'agit de garantir l'aptitude **des qualifiés à trouver un emploi, mais aussi à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de leur vie professionnelle.**

Cela suppose anticipation de l'évolution des secteurs sur le marché interne et appréciation des tendances du marché international par la mise en place d'outils de veille et de prospective adéquats.

Il faudra dans le cadre de cette démarche, nécessairement intégrer les problématiques démographiques, comme **la migration et le vieillissement** en attachant une attention particulière

à la **transmission** intergénérationnelle, au rapprochement entre **populations qualifiées** et **chefs d'entreprises vieillissants**.

II.4.2 Mais l'orientation majeure retenue sera **d'améliorer l'employabilité des publics en insertion et des jeunes éloignés des marchés de l'emploi**.

Les initiatives **classiques** des **acteurs de l'éducation et de la formation** (Education Nationale, Familles, accompagnateurs sociaux...) pour accompagner, les publics en difficulté, en développant des offres spécifiques de mise à niveau, renforcer l'acquisition des savoirs et des compétences de base ...seront multipliées. Ces actions devront privilégier les supports numériques et pourront mettre à profit l'expérience des séniors. Une attention plus marquée sera portée aux jeunes et aux femmes, plus concernés par cette situation

Mais l'innovation résidera dans la mise en place d'un meilleur maillage entre **acteurs sociaux** et **acteurs économiques**.

Trop souvent ces deux mondes fonctionnent de manière séparée, enfermant les publics fragilisés dans un cercle vicieux de l'insertion-faible qualification-insertion.

Désormais, des actions de développement des capacités, de développement des aptitudes s'appuieront davantage sur **l'entreprise en en faisant le premier lieu d'application des connaissances**, le lieu où se déroule le passage de la connaissance à la mise en pratique.

L'objectif est de **rapprocher le public en insertion du marché de l'emploi**, en **déplaçant le curseur insertion-formation-insertion vers un curseur insertion-formation-emploi**, et en créant ainsi une meilleure complémentarité entre insertion et développement économique.

En bref, le nouveau modèle s'appuiera sur :

- des **innovations environnementales**, qui assurent une valorisation ou une revalorisation sur place de la ressource, garantie d'**une meilleure durabilité**
- des **innovations organisationnelles**, dans un contexte financier public contraint, qui tout en accompagnant l'essor de l'entrepreneuriat social, permettront d'identifier de nouveaux leviers de financement international pour **accompagner l'émergence et la structuration des filières**, gage de meilleure **compétitivité**.
- des **innovations territoriales** autour du **numérique et de l'innovation**, pour favoriser l'émergence de **Bassins de Production** permettant d'accueillir des entreprises, suivant des logiques de mutualisation et de densification, synonyme de meilleure **attractivité**.
- des **innovations sociales** pour offrir à chacun et à chacune, la capacité de trouver et d'évoluer dans un emploi correspondant à **ses talents, ses connaissances, ses qualifications**, signe de meilleure **employabilité**.

III VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION ECONOMIQUE ET TERRITORIALE DE LA PRODUCTION

La nouvelle stratégie impose donc que soient mises en œuvre des **innovations environnementales** pour assurer la **durabilité** de la ressource, des **innovations organisationnelles** pour favoriser la **compétitivité** des Entreprises, des **innovations territoriales** pour garantir l'**attractivité** du Territoire et des **innovations sociales** pour améliorer l'**employabilité** des Femmes et des Hommes.

Cette nouvelle dynamique devrait permettre de mieux structurer l'appareil de production pour faire émerger des filières de production compétitives, plus lisibles à l'international.

Cette double exigence suppose une **territorialisation de l'action**, basé sur un partenariat effectif avec les relais territoriaux.

Elle repose également sur un **label**, qui en même temps qu'il caractérise la Martinique, lui donne une meilleure lisibilité sur l'échiquier international.

Ce sont les quatre leviers qui, articulés simultanément par une territorialisation plus effective d'une part, et par un label identitaire d'autre part, devraient permettre de mieux **exploiter toutes les ressources** de la Martinique en privilégiant les filières identifiées à fort potentiel s'appuyant sur la ressource endogène.

Ces leviers seront donc actionnés en 1) s'adossant à l'agroenvironnement, 2) se tournant vers la mer ; 3) et en s'engageant dans un tourisme durable.

Graphes n° 3 : Les nouvelles orientations stratégiques pour tendre vers un nouveau modèle



15

III.1 S'ADOSSER A L'AGROENVIRONNEMENT

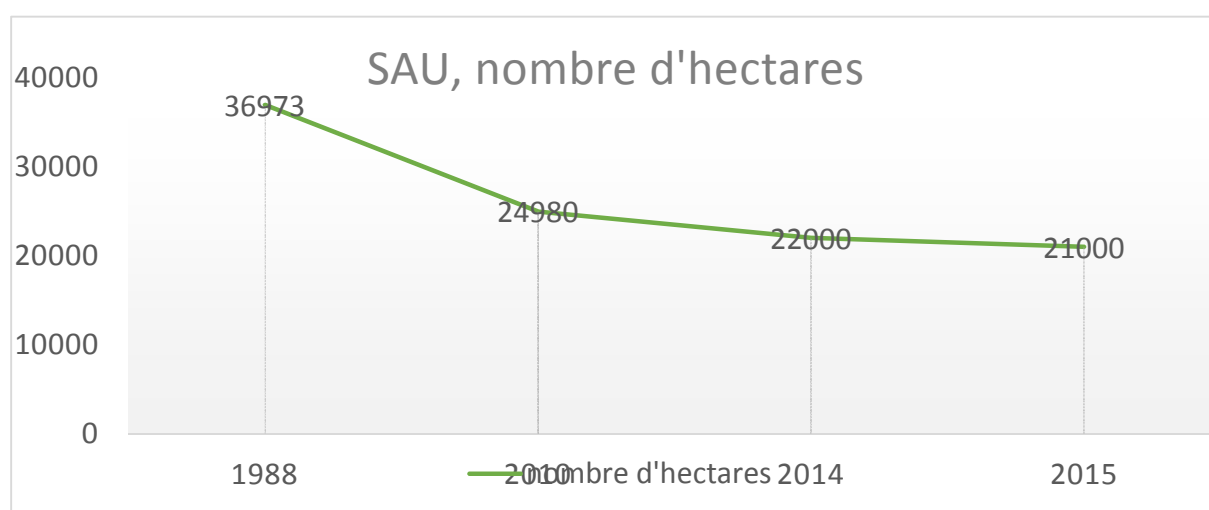
III.1.1 Eléments de diagnostic

La menace portée sur le foncier, le défaut d'organisation, la faible structuration des filières, une lisibilité relative des métiers de l'agroenvironnement, expliquent la crise que connaît le secteur depuis plusieurs décennies.

Une diminution sévère du foncier, et notamment des petites exploitations...

La Surface Agricole Utile (S.A.U) a diminué de 36% au cours des trois dernières décennies et ne couvre en 2015 que 21 698 ha contre près de 40 000 à la fin des années 1990.

Tableau n°10 : Evolution de la SAU, 1988-2015



Source : DAAF, 2015

Cette situation concerne principalement les petites exploitations de moins de 5 ha. Plus nombreuses, (71% des exploitations font moins de 5 ha)⁸, ce sont celles qui sont le plus souvent abandonnées ou vouées à la construction. De fait, de 2000 à 2010⁹, le nombre d'exploitations de moins de 5 ha a diminué alors que celui de plus de 10 ha augmentait (passant à 36,4% contre 22% dix ans plus tôt).

C'est ainsi plus de 500 ha par an qui sortent de la destination agricole pour se convertir en grande partie en jachères

⁸ Les structures de plus de 20 ha concernent 6,4% des exploitations et occupent 50 % de la S.A.U.

⁹ Les derniers comptes établis par l'INSEE datent de 2010

Une faible organisation de la production

La part des productions intégrées à des organisations de producteurs (OP) est réduite et en diminution.

Cela explique en grande partie, la forte pénétration des importations.

En effet, si la vente directe procure aux producteurs des recettes rapides, elle génère des efforts supplémentaires (stockage, conditionnement, transport...) pour des capacités d'écoulement réduites. L'exploitant agricole a dans ces conditions, des difficultés à contenir les coûts et les prix.

Tableau n° 11 : Part de la production en OP, 2013

Part de la production en OP (tonnes, %), 2013

Produits	Quantité en OP	%
Ananas	548	98%
Banane créole	1114	21%
Légumes	10 957	42%
Tubercules et racines	2031	19%
Autres fruits	2449	63%
TOTAL	17 099	43%

Source : DAAF, 2014

Ainsi, alors que la part des organisations des producteurs (OP) dans la distribution de fruits et légumes frais et de vivrier est passée de 68% en 2011, à 43% en 2013, et à 39% en 2016, le taux d'approvisionnement sur le marché est passé de 47% en 2010 à 39,5% en 2012, à 38,5% en 2014, à 37,7% en 2015.

Si l'on prend le cas de l'igname, en 2014, la part de l'igname produite en OP est de 19%. Ce produit fait partie des principaux fruits et légumes importés (1600 tonnes) après les pommes de terre (4100 tonnes), les oignons (3800 tonnes), les oranges (1900 tonnes) et les carottes (1800 tonnes).

Quel que soit la filière (vivrière, maraichère, animale), le déficit de confiance dans les structures collectives est entretenu par la faible capacité de ces structures à offrir un soutien technique, organisationnel et financier aux exploitants agricoles.

Y compris pour les adhérents de coopérative, le niveau de formation reste insuffisant, les outils de gestion collectifs sont presque inexistant, ceci se traduisant par des modes de gestion obsolètes et une incapacité corrélative à offrir en quantité et en qualité, des approvisionnements réguliers.

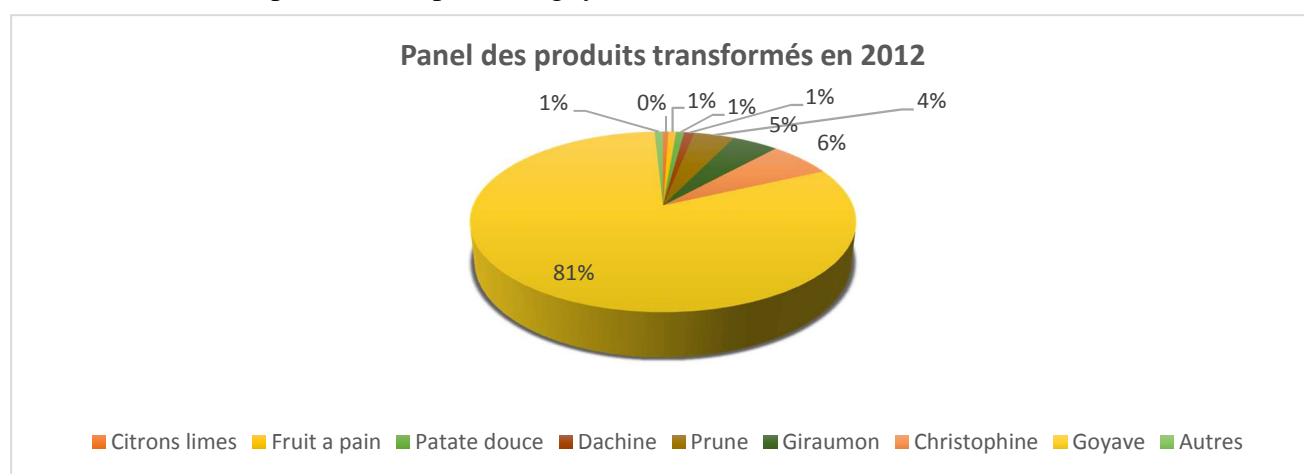
Une industrie agro-alimentaire dépendante des produits importés

L'agriculture martiniquaise a été pendant de longues années, vouée exclusivement à l'exportation passant, après le déclin du sucre à la fin des années 1960, de la filière ananas à celle de la banane. Les protections commerciales obtenues sur le marché européen, n'ont pas incité à la valorisation sur place de ces productions.

Seule la canne et la goyave bénéficient d'une bonne intégration, depuis la production jusqu'à la transformation industrielle.

Le premier a réussi à s'imposer sur les marchés internationaux des rhums et représente en 2016, 22% des exportations totales.

Le deuxième domine largement le marché de la transformation et a réussi à supplanter, sur le marché interne, l'importation de purée de goyave.



En 2015, sur les 635 entreprises agro-alimentaires étaient recensées, 8,2% d'entre elles concernent l'industrie de fruits et légumes, 5,7% l'industrie laitière, et 6,8% l'industrie de viandes, loin derrière le segment de la boulangerie (55,4%).

L'industrie agro-alimentaire est essentiellement adossée à la valorisation de produits importés et joue de manière marginale son rôle de structuration de l'appareil de production.

Un faible niveau de qualification

L'offre de formation est quantitativement dense (LEGTA, CFAA...) pour les exploitants et des salariés agricoles.

Mais le niveau de formation initiale des chefs d'exploitation ou co exploitants reste globalement faible : en 2014, 9% ont fait des études de niveau supérieur ; 53% d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Seulement 17,22% des exploitants ont une formation élémentaire et complète en agriculture. Pour autant, on observe un taux de recours à la formation continue très faible (pour les petits exploitants mais aussi les encadrants). Il en va de même pour la formation par alternance.

Les femmes constituent un public fragilisé : elles représentent seulement 11,7% de la population active dans l'agriculture en 2014. 41% des femmes chefs d'exploitation ou co exploitantes

travaillent à moins de $\frac{3}{4}$ de temps complet, 45% n'ont aucun diplôme, et les trois quart n'ont suivi aucune formation agricole.

Malgré l'existence d'un réseau d'enseignement agricole public et privé, on déplore l'absence de lien entre les programmes développés et les besoins et problématiques de terrain. L'offre de formation est de plus en plus ajustée aux objectifs de la stratégie de diversification.

III.1.2 Nouvelles orientations stratégiques pour l'agroenvironnement.

Le parti pris désormais est de mettre en œuvre :

- des innovations environnementales, pour disposer d'un foncier requalifié en quantité et en qualité
- des innovations organisationnelles pour s'engager dans une logique de valorisation
- des innovations territoriales pour s'appuyer sur une nouvelle forme d'organisation collective
- des innovations sociales avec un plan de formation et d'encadrement technique en adéquation avec les nouveaux métiers induits par la nouvelle stratégie.

Innovations environnementales : éviter la déprise foncière et requalifier la terre

Dans un contexte de diminution continue de la surface agricole et d'augmentation des terres en friches, il sera indispensable de mettre en œuvre une politique offensive de préservation du foncier agricole par la création des Zones d'Aménagement Protégées et Aménagées. Cette politique devra nécessairement s'accompagner d'opérations de désenclavement, d'irrigation, d'électrification,) pour tendre vers une meilleure rationalisation des exploitations.

Parallèlement, des initiatives seront multipliées pour développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, et accompagner la tendance déjà en cours à utiliser des méthodes alternatives de production pour une agriculture raisonnée.

Innovations territoriales : favoriser le développement de bassins de production

Une nouvelle forme d'organisation en bassins de production sera fortement encouragée.

Il s'agira de répondre aux exigences de rentabilité des exploitations en soutenant les démarches de mutualisation des fonctions administratives et comptables, mais surtout en offrant aux producteurs des espaces dédiés de proximité pour le stockage et le conditionnement.

Dans le contexte ambiant de méfiance dans les coopératives, les plateformes-logistiques constitueront une réponse pour garantir une meilleure lisibilité et compétitivité des produits martiniquais sur le marché intérieur et contenir ainsi le niveau des importations.

Evitant par ailleurs les multiples déplacements aux petits exploitants, elles correspondent bien aux logiques de compétitivité et aux logiques environnementales envisagées par le nouveau modèle.

Leur mise en place reste cependant subordonnée au développement des infrastructures technologiques et des usages numériques dans les zones blanches.

Innovations organisationnelles : structurer autour de filières

Ces innovations devraient permettre de densifier la production, indispensable pour entrer dans une logique de valorisation de la production agricole.

Au moment où la banane et la canne sont menacées sur le marché européen, la Martinique doit résolument tendre vers un nouveau positionnement. Tout en continuant à accompagner l'amélioration de la compétitivité des productions traditionnelles, elle devra tout mettre en œuvre pour conforter les filières classiques de diversification et de valorisation (agro-alimentaire), et favoriser également l'émergence de filières innovantes (agro-transformation, biotechnologie, développement énergétique...).

Les exemples démontrent (rhum, goyave), que la logique d'intégration de structuration en filières est incontournable, pour gagner en compétitivité et s'imposer sur son propre marché et/ou de se positionner sur des marchés extérieurs.

Il faut en conséquence rompre avec l'ancien schéma consistant à fonctionner en silos, pour désormais travailler en transversalité et en complémentarité.

La mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'agroenvironnement avec les instituts de recherche, l'Université des Antilles, les experts concernés, le monde bancaire, devrait permettre de révéler puis d'accompagner les projets individuels ou collaboratifs, en complémentarité et en cohérence, sur l'ensemble de la filière.

Des outils collectifs administratifs, techniques, technologiques, permettront d'offrir des prestations ou des services spécifiques mutualisés pour accompagner le parcours de l'entreprise individuelle, mais surtout la structuration par grappes d'entreprises.

Des activités de recherche seront dorénavant plus connectées au terrain, pour, à partir des filières animales et végétales, explorer les potentialités classiques de l'agriculture comme les potentialités innovantes de l'agro-reproduction : agro-énergie, biotechnologie, pharmacopée...

Innovations sociales : valoriser les métiers de l'agroenvironnement

Un programme de formation qui tienne compte de la panoplie des métiers induits par cette nouvelle organisation et susceptibles d'attirer les jeunes générations devra être anticipé.

Une véritable ingénierie de la formation associant tous les acteurs (Enseignement secondaire et supérieur, Chambre d'Agriculture, Centres de formations d'adultes, Centre d'Apprentissage...), permettra de mieux identifier la large panoplie d'emplois pour offrir une image revalorisée des métiers liés à l'agriculture.

Un accompagnement technique pour l'entreprise dans toutes ses dimensions (managériale, économique, environnementale) assurera une densification qualitative des exploitations.

Une attention particulière sera apportée à la place de la Femme, compte tenu de son rôle dans les exploitations familiales.

Cette organisation innovante permettra de préserver le foncier en quantité et en qualité pour accompagner la densification de la production. L'organisation collective et la structuration par filière permettra de mieux résister aux importations tout en s'engageant dans une politique d'agro-transformation.

Cela suscitera l'émergence de nouveaux métiers, redynamisant ainsi les territoires ruraux.

III.2 Se tourner vers la mer

La Mer reste un espace insuffisamment exploité : La Martinique, c'est 1080 km² de superficie terrestre et ...47 000 km² d'espace maritime.

Au-delà de l'aspect nourricier, la Mer constitue une mine de ressources : tourisme, loisirs, énergie marine, développement des biotechnologies, exploitation des sous-sols marins, transport maritime...

La grande biodiversité et la richesse des écosystèmes marins en font un « laboratoire » intéressant pour la recherche sur la connaissance et la gestion durable de la ressource.

Espace privilégié pour l'ouverture sur le monde, la Mer met également la Martinique au carrefour des grandes routes maritimes et au cœur des problématiques mondiales que sont la sécurité internationale, l'immigration, le changement climatique et la montée des eaux...

III.2.1 Eléments de bilan

La Mer offre donc des opportunités indéniables en termes de diversification économique qui peinent cependant à être valorisées. En cause, des difficultés liées à l'exploitation non durable de la ressource, des filières à potentiel mais non encore structurées, une organisation portuaire peu rationalisée et une diversité de métiers encore peu lisibles.

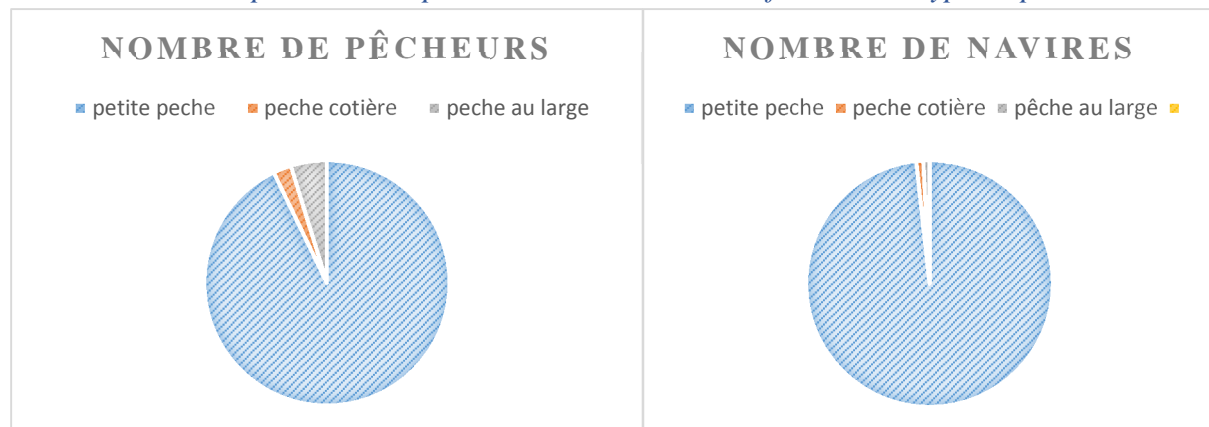
Des espaces et des espèces menacés

L'espace maritime est menacé tant par les activités humaines (pratiques destructrices de l'environnement, pollutions venant du littoral...) que par des phénomènes naturels (changement climatique qui menace les populations et les rivages).

Les pratiques de pêche menées aujourd'hui accentuent cette fragilisation.

En 2015, on comptait 1050 marins-pêcheurs qui pratiquaient pour 93% d'entre eux la pêche côtière.

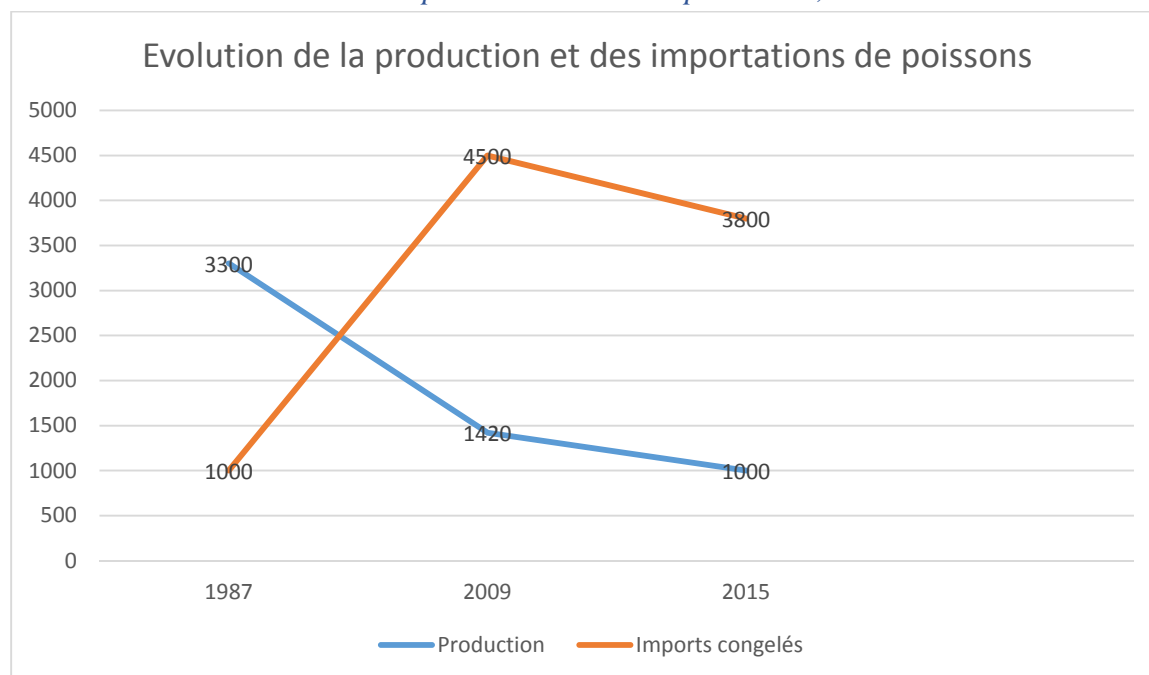
Tableau n° 13 : Répartition des pêcheurs et des navires en fonction du type de pêche



Direction de la Mer, 2015

Cette pêche artisanale ne produit que 1000 tonnes de poissons quand la Martinique importe plus de 7000 tonnes, créant un **déficit écologique structurel**.

Tableau n° 14 : Evolution de la production et des importations, 1987-2015



Source : Direction de la Mer, 2016

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la capacité de la flotte sur les segments pour les navires de plus de 12 m reste très largement en dessous des plafonds communautaires autorisés (76% du potentiel), et que la pêche côtière reste peu rentable.

Et alors que les yoles moins de 10 m correspondent à plus de 98% de la flotte, elles ne produisent que 27% de la production.

Tableau n° 15 Poids des différentes pêches dans l'économie de la pêche

	% en fonction de la taille	% en fonction de la production	% en fonction du CA	% en fonction de la VA
Yoles de 10 m	98%	27%	32%	32%
Yoles pontés de 10 m	0,9%	45%	42%	38%
Navires pontés de 12 m	0,8%	17%	16%	20%
Navires +12 m	0,3	11%	10%	10%

Source : Direction de la Mer, 2015

Les pêcheurs doivent faire face par ailleurs à des difficultés croissantes dues à une diminution de leur rentabilité. De 1987 à 2015, le prix du carburant a été multiplié par 5, et représente 20%

du chiffre d'affaires (contre 10% en 2001), sans que ce coût ne soit répercuté sur le prix de vente du poisson.¹⁰

Des filières à fort potentiel, mais encore sous-exploitées

Le secteur maritime représente 450 entreprises, soit environ 12 ETP et 12% de l'emploi¹¹.

Outre la pêche professionnelle et l'aquaculture, le secteur maritime regroupe un certain nombre d'autres filières qui restent encore peu visibles et faiblement organisées.

Le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM) (13^e sur 43 ports recensés en France) est une infrastructure capitale de la Martinique. Il est en effet au carrefour entre un hub de transbordement de terminaux de croisière, un pôle de réparation naval autour du Bassin de Radoub, et le centre névralgique d'approvisionnement énergétique de toute la zone Antilles-Guyane.

Son potentiel reste cependant à exploiter, avec l'ouverture de la Martinique au monde et aux routes maritimes internationales, par le Canal de Panama.

Le tourisme de croisière connaît une ascension considérable. Les compagnies maritimes majeures ont transporté en 2015 près de 650 000 croisiéristes avec 197 escales. Mais cette activité reste encore peu connectée aux autres activités touristiques terrestres.

De même, le nautisme et la plaisance représente une vraie opportunité, avec 13800 navires immatriculés, 15 000 bateaux de plaisance en escale par an, 42000 touristes plaisanciers par an. Cette opportunité est d'autant plus importante à explorer que la Martinique, selon une étude menée par l'Agence de Développement du Tourisme dans la Caraïbe, a été classée 1^{ère} destination sur 28, et « destination la plus sûre de la Caraïbe ».

Elle devrait davantage s'appuyer sur les loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques qui se sont multipliés ces dernières années, et sur le patrimoine maritime d'une richesse indéniable, (Fort St Louis, Monument historique, Fort de l'Îlet Ramier, Fort de la Pointe du Bout, les phares maritimes dont 3 classés Monument Historique, le Rocher du Diamant et la Perle du Prêcheur...) pour faire de la Martinique une destination nautique.

L'environnement marin qui conforte la place de la Martinique au cœur de l'un des hotspots mondiaux de biodiversité, devraient bénéficier de la dynamique impulsée par des projets d'envergure (Parc Naturel Marin, Centre Caraïbéen de la Mer) mettant en valeur la richesse biologique et culturelle du territoire et encourageant la recherche et l'éducation en environnement.

La conjugaison des activités du port de commerce (1598 navires de commerce en escale par an), de la croisière et du nautisme constituent une niche pour les activités de construction navale/réparation navale.

Aujourd'hui, implantées sur 2 pôles majeurs et complémentaires de la réparation navale (petite et grande plaisance au Marin et grande plaisance, navires de commerce, navires militaires à Fort de France), ces activités restent encore peu structurées et n'arrivent pas véritablement à se démarquer à l'international.

¹⁰ IFREMER, la flotte de pêche martiniquaise, octobre 2016, p.14

¹¹ Cluster Maritime Martinique, Baromètre de notre économie maritime, 2017

S'agissant de l'**énergie marine renouvelable**, le projet d'énergie Thermique des Mers, NEMO, est en cours de développement. Mais le potentiel en matière de houles, d'énergie thermique, d'éolien marin, et de courants reste à évaluer.

Une organisation portuaire à rationaliser

Le paysage portuaire martiniquais se caractérise par la multiplicité et la disparité des Autorités : l'Etat en matière de sécurité maritime, /le Grand Port Maritime compétent sur l'ensemble des espaces à l'exception des ports départementaux, des ports de plaisance et des zones maritimes déclarées d'intérêt communautaire ; la CTM responsable de l'aménagement et l'équipement des ports de pêche et de la gestion et de la conservation des ressources biologiques, les communes pour les Ports de Plaisance.

Un certain nombre de documents comme le Schéma Régional (SAR), le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), les schémas de Cohésion Territoriale (SCOT), le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) ou le Schéma Directeur et d'Aménagement des Eaux (SDAGE) accompagnent la politique d'aménagement territorial.

Mais il n'existe aucun document prescriptif permettant de rationaliser le maillage portuaire et interportuaire sur des espaces partagés.

Cette situation, en même temps qu'elle crée des conflits d'usage entre les activités en terre et en mer générées par les ports de pêche, les ports de plaisance, les ports de commerce, ne permet pas aux différentes zones de bénéficier de l'effet d'entraînement mutuel.

Une faible lisibilité des métiers de la mer

Compte tenu de la faible valorisation et lisibilité des métiers relevant de la Mer, peu de données sont disponibles.

Les statistiques disponibles pour la pêche démontrent que 92% des marins se répartissent sur les catégories 3 à 6, sur une échelle de 1 à 20 (contre 52% en moyenne nationale). Cela correspond à une moindre technicité ou à l'absence de qualification, mais est aussi lié au type de pêche principalement pratiqué, à savoir la petite pêche.

III.2.1 Nouvelles orientations stratégiques pour se tourner vers la mer

La nouvelle stratégie impose dorénavant de mettre en place :

- des **innovations environnementales** pour traiter de manière plus efficace les questions liées à la préservation des écosystèmes marins et à la durabilité de la pêche
- des **innovations organisationnelles** pour conforter la structuration économique, en veillant à une bonne articulation entre les filières traditionnelles de la pêche et de l'aquaculture, et les filières émergentes
- des **innovations territoriales** pour rationaliser la gestion des zones portuaires et en faire des zones d'activités économiques
- des **innovations sociales** pour mettre en place une politique prospective et faire émerger une large panoplie des métiers correspondant aux nouvelles dynamiques.

Innovations environnementales : réunir les conditions d'une croissance bleue

Une politique volontariste pour protéger la ressource ou organiser les espaces marins et côtiers s'impose si l'on veut véritablement s'inscrire dans une diversification durable.

Dans cette perspective, la priorité sera d'assurer la **gestion durable des espèces et des espaces**. L'objectif est tout en améliorant la connaissance et la sensibilisation sur le bon état écologique des eaux marines, de favoriser le développement durable de la pêche.

La menace portée sur les écosystèmes littoraux, les pollutions diffuses ou ponctuelles, l'urbanisation, la récurrence de phénomènes naturels menaçant la qualité des milieux... obligent à **développer la recherche sur la compréhension des interactions entre les écosystèmes et les activités d'origine anthropique, la prévision de ces phénomènes et le cas échéant, leur valorisation**.

Par ailleurs, les zones côtières, sont aujourd'hui menacées du fait des effets du changement climatique qui accentuent vulnérabilité et pression foncière. Cette situation qui expose les populations locales et touristiques, **commande la mise en place, en lien avec les pays voisins d'un programme de recherches pour améliorer la connaissance sur ces enjeux**.

Il y a également obligation à s'orienter résolument **vers un nouveau type d'organisation de la pêche correspondant mieux aux exigences écologiques et assurant une exploitation durable de la ressource**.

La zone côtière doit continuer à être préservée en poursuivant notamment la politique de cantonnement et la mise en place de récifs coralliens.

Parallèlement, et dans un contexte de pollution par le chlordécone, il faut envisager le déploiement de la pêche au large en finançant le développement de pratiques de pêche respectueuses de l'environnement.

Dans cette optique, l'acquisition de **navires du futur** (navires consommant moins de carburant et ou exploitant l'énergie solaire) permettant aux pêcheurs d'exercer leurs activités dans des conditions de sécurité et répondant aux exigences écologique et énergétique, sera priorisée.

Innovations organisationnelles : structurer les filières de l'économie bleue

L'espace marin martiniquais traditionnellement exploité pour ses ressources naturelles (pêche, aquaculture) offre aujourd'hui des opportunités dans les activités plurielles telles la **valorisation et la transformation halieutique** ; le **développement énergétique** ou la **gestion des effluents, ou les activités de logistique et de services, de construction/déconstruction navale**.

Il est important aujourd'hui de veiller à la bonne articulation entre les filières classiques et les nouvelles tendances, dans un contexte juridique adapté et dans le respect des règles de concurrence.

Les initiatives pour créer une **interprofession** seront encouragées en finançant des actions collectives et interprofessionnelles.

Le **Cluster Maritime de la Martinique (CMM)**, en tant que coordinateur ou accélérateur de développement de projets individuels ou collaboratifs sera accompagné à une bonne mise en synergie des activités classiques et des activités innovantes.

Assurant la mise en synergie des acteurs du monde de l'Economie Bleue, de la formation, de la commercialisation, du transport, du monde de l'Université, ce Pôle d'Innovation aura vocation à contribuer à l'élaboration d'outils stratégiques, techniques et financiers à mettre en place.

Innovations territoriales : optimiser les espaces portuaires

Pour accompagner l'émergence de toutes ces nouvelles activités, il est indispensable de **rationaliser la gestion des multiples espaces portuaires** (ports de pêche, ports de plaisance, port de commerce)

Le développement des ports et des activités ne peut en effet s'envisager sans une vision globale de l'aménagement du territoire et sans la définition d'un cadre pour des relations interportuaires.

Un **Schéma Directeur Portuaire** permettra d'identifier les orientations prospectives pour rationaliser les espaces portuaires et tendre vers une organisation spatiale bien pensée des activités de la mer.

Ce Schéma explorera les pistes pour l'exercice cohérent de toutes les compétences, parfois sur des espaces communs, et pouvant être mutualisés pour des usages différents.

L'objectif est de créer **des véritables zones économiques** en tirant le meilleur profit de l'effet d'entraînement des Ports de plaisance et de nautisme, des espaces dédiées aux loisirs nautiques, aquatiques et subaquatiques, des sites touristiques valorisés ...

Une politique volontariste accompagnera **la modernisation des Ports Territoriaux de Pêche et des Aménagements Portuaires d'intérêt Territorial**, avec la possibilité que des centres de stockage et des plateformes de commercialisation, voire de transformation y soient installés.

Innovations sociales : assurer l'attractivité des métiers de la Mer

Le référentiel de formation pour anticiper l'émergence **des métiers** découlant nécessairement du développement de l'économie de la Mer sera redéfini, en partenariat avec les structures de formation (UA, Ecole Maritime, Ecole de la 2^e chance, RSMA).

Il faut envisager dans ce cadre, une vraie refonte des dispositifs de formation pour à la fois intégrer les nouvelles dynamiques des métiers classiques comme la pêche ou l'aquaculture, et conforter l'accès à toutes les formations qualifiantes correspondant à l'ensemble des métiers recensés, et attirer ainsi les nouvelles générations.

Cette réorganisation aura l'avantage de donner un véritable coup de modernité à la mer et à l'économie martiniquaise. Tout en permettant de redynamiser certains bourgs en créant de véritables espaces de vie dans les ports principaux et les sites de débarquement, elle offre l'opportunité de déployer des activités de production et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, réduisant d'autant le rapport consommation/importation et le déficit écologique. Elle permet également une inscription évidente de la Martinique à l'international en exploitant les opportunités liées à l'ouverture des routes maritimes, la spécialisation dans des programmes de recherche d'envergure planétaire ou le développement de nouvelles spécialisations stratégiques telles que le développement énergétique.

III.3 S'engager dans un tourisme durable

La Martinique propose aujourd'hui, dans un contexte de vive concurrence, une offre touristique arrivée à maturité. Face à des destinations jugées plus agressives, elle n'arrive pas suffisamment à se démarquer.

Avec un parc hôtelier vieilli et des produits touristiques d'une originalité moyenne, les politiques mises en œuvre n'ont pas permis de juguler durablement la crise qui frappe le secteur depuis plusieurs décennies maintenant.

Les questions de la saisonnalité et de la desserte aérienne souvent évoquées sont à appréhender et à traiter dans une approche globale incluant l'ensemble des paramètres.

Le secteur est en effet fragilisé par un déficit de performance, entraînant une faible attractivité économique pour investisseurs et compagnies aériennes. En l'absence de pôles touristiques majeurs et d'une faible structuration des filières, la destination Martinique souffre d'une faible visibilité sur le marché international.

III.3.1 Eléments de bilan

Le tourisme profite de manière marginale à l'économie martiniquaise, cette situation étant amplifiée par le faible maillage avec les autres secteurs de l'économie (agriculture, pêche).

Le tourisme participe à 9% (part directe et indirecte) du PIB martiniquais (contre 30 à 70% dans certains pays de la Caraïbe). Son effet d'entraînement ne cesse de diminuer. Ainsi, la Branche hôtellerie – restauration est passée de 2,1 % de la valeur ajoutée totale (soit 150,2 millions d'euros) en 2010 à 1,8% (soit 137 millions d'euros, en 2011¹²).

Et les effectifs salariés ne représentaient que 4,0% du total des salariés, 5,7 % des entreprises et 8,5 % des créations d'entreprises en 2015.

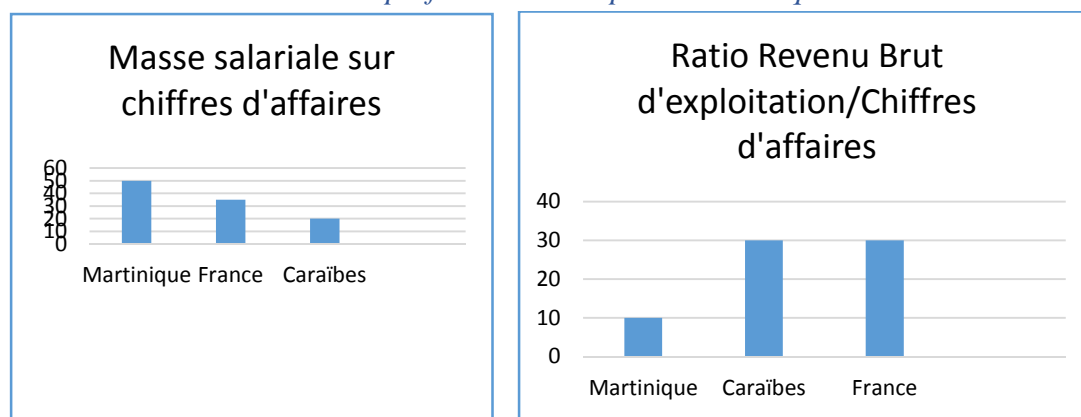
Une hôtellerie faiblement performante

Le poids de la masse salariale grève la rentabilité des établissements hôteliers. Son poids sur le chiffre d'affaires est inférieur à 20% dans les pays de la Caraïbe, quand il frôle les 50% en Martinique.

A cela s'ajoute la rigidité de la législation du travail, la lourdeur de la fiscalité, et une parité euro/dollar défavorable.

¹² Derniers chiffres disponibles

Tableau n°16 : Indicateurs de performance comparés Martinique/Caraïbe/France



Source : Rapport KPMG pour GHIDOM, 2013

La quasi-totalité de la grande hôtellerie est déficitaire, avec une situation financière dégradée et des performances hôtelières inférieures à celles des pays voisins. Les écarts de performances constatés entre la Martinique et les destinations voisines ne cessent de s'accroître.

Ainsi s'agissant du taux d'occupation en Martinique, l'écart de 10 points par rapport à la Caraïbe en 2011 (62% en Caraïbe contre 52% en Martinique) a doublé en 2015 (69% contre 49%)

De même, s'agissant du chiffre d'affaires l'écart de 25€ (74€ en Caraïbes contre 49 € en Martinique) a presque triplé (119€ contre 48€) entre 2011 et 2015.

Tableau n° 17 : Indicateurs de performance dans l'hôtellerie caraïbe/Martinique

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'occupation					
Caraïbes	62%	66%	67%	68%	69%
Martinique	52%	47%	54%	52%	49%
CA par chambre louée					
Caraïbes	120€	137€	140€	147€	172€
Martinique	94€	96€	94€	94€	99€
CA par chambre disponible					
Caraïbes	74€	91€	94€	100€	119€
Martinique	49€	45€	51€	49€	48€

Sources : CTO, Ziléa

Cela explique le peu d'engouement des grandes enseignes et marques internationales pour la Martinique (en dehors des gros porteurs Club Med et Pierre et Vacances) et la fermeture depuis 2008 de six grands hôtels 3étoiles et 4étoiles (Leyritz, Kalenda, Anchorage, Anse Caritan, Domaine de Sainte Marie, Diamond Rock). C'est ainsi plus de 1 000 chambres et 600 emplois directs qui ont été supprimés.

Une faible structuration des filières

Les filières sont exposées à une concurrence grandissante des places étrangères, (notamment sur des secteurs ouverts comme la plaisance ou la croisière), où à la concurrence de l'activité informelle pour des secteurs « fermés ». Elles peinent donc à se démarquer sur le marché interne comme sur le marché international.

La Martinique bénéficie de sites terrestres et marins d'une beauté exceptionnelle, de savoir-faire artisanaux et industriels (chocolat, rhum AOC..), d'atouts naturels (thermalisme...) qui témoignent d'un certain art de vivre. Mais ces potentiels sont aujourd'hui peu exploités et contribuent de manière marginale à améliorer sa notoriété et sa visibilité à l'international.

Si la croisière a explosé ces dernières années, elle est restée sans impact réel pour l'économie martiniquaise. L'offre de produits de découverte à partir des ports de plaisance ou des zones de mouillage pour faire découvrir la Martinique sur des thématiques variées (culture, gastronomie, identité...) reste encore faiblement organisée.

Ainsi, si le nombre de croisiéristes a plus que triplé (passant de 91000 entre 2005 et 2006 à 295 000 entre 2014 et 2015), les dépenses n'ont été multipliées que par 1,7 (passant de 39,35€ à 68,99€).

Le nautisme constitue un poids économique d'environ 63 M€, reposant sur plus de 260 entreprises et près de 900 M€.

Mais, en dépit d'une large panoplie de prestations techniques et de services de qualité unanimement reconnus, la forte attractivité fiscale des pays voisins rend la destination Martinique peu compétitive.

Par ailleurs, même si la Martinique est bien positionnée (44,5% du marché) pour le nombre de places de bateaux de moins de 100 pieds et inférieurs à 30m, elle n'est que très faiblement présente sur le marché de la grande plaisance internationale (5%) pour les navires entre 100 et 150 pieds. La situation est identique pour le stockage à sec.

L'expression culturelle martiniquaise (musicale, danse, arts visuels, théâtre, ...), littéraire (Césaire, Fanon, Glissant...) et sportive (Course des Yoles, Grand Raid, Pêche sportive, Régates...) est vive et multiple. Elle est cependant limitée par l'absence de visibilité des manifestations dans le monde touristique. Les initiatives publiques et privées réalisées au coup par coup, se présentent souvent sous forme inadaptée.

Le tourisme d'affaires est estimé à 8,6 % du marché, cette fréquentation étant essentiellement le fait de déplacements individuels liés à l'activité professionnelle des entreprises et au fonctionnement des administrations locales. Ce marché est estimé aujourd'hui à environ 900 manifestations par an, avec une majorité de manifestations inférieures à 100 personnes

L'absence d'attractivité territoriale

Des pôles touristiques ont été identifiés dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Ces sites prévus pour accueillir des infrastructures touristiques, ou pour aménager des espaces ayant vocation à rester naturels ou à installer des équipements de loisirs n'ont pas à ce jour vu le jour. De nombreuses richesses architecturales, d'expression socio-culturelles...restent aujourd'hui sous-exploitées ou exploitées suivant des conditions ne respectant pas les conditions de compétitivité.

Un faible niveau de qualification

Même si le nombre de jeunes diplômés a augmenté ces dernières années, on note cependant une faible intégration dans l'emploi touristique de ces jeunes diplômés.

Alors même que le tourisme, compte tenu des nouvelles tendances et des nouveaux comportements du touriste, reste encore une vraie voie d'intégration professionnelle.

Ces problématiques deviennent d'autant plus prégnantes que le tourisme martiniquais doit faire face aujourd'hui à un certain nombre de mutations : de nouveaux marchés cibles avec la croissance de la part des seniors et de la classe moyenne dans la clientèle touristique ; de nouvelles destinations plus compétitives qui émergent ; de nouvelles attentes des clientèles et de nouvelles tendances (recherche d'authenticité, retour à la nature, hébergements insolites...) ; des mutations environnementales notamment sur les zones côtières ; l'émergence d'usages numériques avec de nouvelles formes de consommation de voyages....

L'enjeu fondamental aujourd'hui est donc celui du positionnement stratégique de la destination Martinique, l'objectif étant de se différencier par une offre diversifiée et structurée autour de filières d'excellence pour garantir une meilleure attractivité du territoire.

III.3.2 Nouvelles orientations stratégiques pour s'engager dans un tourisme durable

S'inspirant de la définition du tourisme durable, et s'appuyant sur les leviers définis pour le nouveau modèle, la **déclinaison du tourisme durable martiniquais** reposera sur :

- des **innovations environnementales** pour préserver et protéger la richesse environnementale, l'authenticité socio-culturelle, la richesse architecturale, les valeurs traditionnelles pour en faire des éléments pérennes de **différenciation** du tourisme martiniquais ;
- des **innovations économiques** pour garantir des activités viables à long terme
- des **innovations organisationnelles** pour structurer autour de **filières** d'excellence,
- des **innovations territoriales** pour veiller à une répartition équitable des aménagements sur l'ensemble du territoire
- des **innovations sociales** pour offrir à tous les acteurs des opportunités d'emploi et de revenus stables qui garantissent des retombées socio-économiques équitablement réparties

Innovations environnementales : protéger et valoriser la richesse patrimoniale

L'action prioritaire consistera en la protection et la mise en valeur **patrimoine naturel**.

La préservation de l'intégrité physique et du caractère attrayant des **paysages**, la **valorisation des sites terrestres et marins** sera assurée, dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Parc Naturel de la Martinique (PNM) et toutes autres instances en charge de la protection de l'environnement.

Respecter et mettre en valeur le **patrimoine historique**, l'authenticité socio-culturelle, **les valeurs traditionnelles**, les arts et l'artisanat, le **patrimoine bâti, mobilier, immatériel et culturel** et autres activités créatives constitueront également une priorité.

Les menaces environnementales (effets du changement climatique comme l'élévation des niveaux des mers, l'augmentation de la fréquence et de la violence des marées et des tempêtes, l'érosion des plages et la réduction des possibilités d'aménagement en zones côtières, le blanchissement du corail...), doivent être anticipées par des outils permettant d'améliorer la connaissance sur ces phénomènes.

Innovations économiques : garantir des activités viables à long terme

Le tourisme pourrait être l'un des moteurs de la croissance économique de la Martinique.

Mais une image standardisée, orientée principalement sur le balnéaire, se traduit par une saisonnalité marquée de la Destination qui fragilise les structures touristiques.

Un rapport qualité-prix défavorable, un régime fiscal inadapté, impacte négativement le niveau de compétitivité, diminuant l'attractivité économique pour les potentiels investisseurs et les compagnies aériennes.

La Martinique reste encore par ailleurs très en retrait par rapport aux marchés concurrents, s'agissant de l'utilisation du numérique dans sa stratégie de commercialisation.

L'objectif est aujourd'hui, au regard des nouvelles tendances et des nouveaux comportements de consommation touristique, de requalifier économiquement les activités touristiques pour les positionner durablement sur le marché international.

L'action prioritaire consistera en la **déclinaison du Label Martinique** reflétant la différenciation du produit Martinique, soit en s'adossant à une marque dont la notoriété n'est plus à faire (UNESCO, Villes et pays d'histoire, Grandes Randonnées...) soit en conceptualisant une marque ombrelle cohérente qui définisse l'Identité Martinique,

Pour **relever le niveau de performance des structures touristiques** et améliorer le niveau d'attractivité économique, plusieurs dispositifs devront être reconfigurés pour mieux accompagner l'entreprise touristique.

Des initiatives fortes seront prises pour faire du numérique un atout stratégique de commercialisation, pour prendre en compte les nouvelles formes de consommation des voyages et faire émerger des nouveaux services aux visiteurs.

De même, des actions devront être initiées ou confortées pour garantir une meilleure accessibilité par l'ouverture du ciel martiniquais.

Innovations organisationnelles : structurer autour de filières d'excellence

Pour renforcer la structuration de l'économie touristique, la constitution de grappes de tourisme et le financement de projets collaboratifs ou collectifs, source d'amélioration de la compétitivité seront priorités.

Plusieurs filières ont d'ores et déjà clairement identifiés par les professionnels : « Bien-être Nature » ; « Saveurs, Gastronomie et Spiritourisme » ; « Croisière » ; « Plaisance » ; « Culture, Cinéma et Musique » ; « Affaires »

Dans cette optique, on incitera à la mise en place d'un Pôle Innovation Tourisme pour assurer la mise en synergie des acteurs du monde du tourisme, de la formation, de la commercialisation, du transport, du monde de l'Université. Ce Pôle Innovation aura également vocation à contribuer à l'élaboration d'outils stratégiques notamment en matière de commercialisation, de management, d'organisation, de planification événementielle...

Il devra identifier les infrastructures support, les projets collaboratifs nécessaires au développement du tourisme dans les différentes filières (plaisance, nautisme, Conservatoire, Médiathèque, salles de spectacles...) et la stratégie appropriée pour mobiliser les financements indispensables.

Innovations territoriales : améliorer l'attractivité territoriale

L'aménagement de zones dédiées au tourisme est capital pour la durabilité du tourisme car permet de respecter l'orientation voulue pour le développement du tourisme, de limiter d'autres formes de développement qui pourraient être préjudiciables à la viabilité économique du tourisme à court ou long terme, et de créer de vrais pôles d'attractivité.

Ces aménagements seront réalisés et prescrits suivant les critères déjà définis par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)/ Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), ou dans le cadre de Zones de Mouillage Organisées.

Un certain nombre de joyaux territoriaux, de sites touristiques ou de bâti à vocation touristique (La Pagerie, le Golf, le Fonds St Jacques, le CDST, l'Hyppodrome de Carrère...) présentent un potentiel de développement important en raison de la qualité de leur site et de leur environnement. Ils feront l'objet de « Grands Chantiers Touristiques d'insertion ».

Innovations sociales : accompagner l'émergence des talents et des compétences

Ces innovations devraient permettre de pourvoir pour chacun et chacune des opportunités d'activités et d'emploi assurant des retombées économiques.

Pour rendre lisible toutes les évolutions envisagées, une politique offensive de sensibilisation, de qualification et de professionnalisation sera déployée pour mieux faire connaître l'ensemble des métiers du tourisme et la diversité des parcours potentiels dans le tourisme.

En lien avec l'Education Nationale et les acteurs de la formation, l'adaptation des programmes d'éducation et de formation devraient permettre de faire émerger de nouvelles disciplines liés aux métiers identifiés.

Des mesures seront initiées pour tendre vers une plus grande équité sociale, et assurer des retombées économiques à tous, en associant plus directement les plus défavorisés à la fourniture de biens et services, en encourageant les entreprises de tourisme à prêter davantage attention à la nature de leurs intrants ou pour assurer une intégration progressive des activités informelles. L'objectif est de rechercher une répartition large et juste des bénéfices économiques et sociaux du tourisme pour tous, en améliorant les opportunités d'emploi, les revenus et les services proposés à la fois aux personnes qualifiées et aux populations les plus fragilisées.

Cette nouvelle organisation, portée par un label durable différenciant, donne une cohérence d'action. Elle permet d'optimiser le foncier et de réaménager le tourisme de manière équitable, autour d'activités traditionnelles et innovantes. Pensée autour de filières et suivant des logiques de mutualisation et de rationalisation, cette stratégie a vocation à améliorer la rentabilité globale des activités et assurer une meilleure attractivité territoriale pour les touristes et les investisseurs martiniquais comme pour les touristes et investisseurs étrangers

CONCLUSION GENERALE

C'est donc autour de la dualité entre l'ancrage des activités sur le territoire d'une part et la structuration des filières d'autre part, que doit se construire le nouveau modèle de développement économique de la Martinique.

La recherche de l'équilibre entre les différentes dimensions environnement, économique, territoire et emploi permet d'intégrer les critères fondamentaux que sont la prise en considération de toutes les franges de la population, la valorisation encadrée de la richesse environnementale, dans le cadre d'un aménagement équilibré.

Ce modèle devrait donc permettre d'évoluer vers un développement plus solidaire et plus durable.

Durable parce qu'il oblige la Martinique à une démarche permanente de protection et de valorisation de son patrimoine naturel, de son authenticité socio-culturelle, de sa richesse architecturale, de ses valeurs traditionnelles, garantis par un label.

Durable parce qu'il permet, en s'adossant aux notions de bassins de production, de zones portuaires, d'espaces d'aménagement touristiques, de garantir par la mutualisation numérique et la mise en cohérence des moyens humains, financiers, logistiques et d'innovation, de garantir des activités viables à long terme.

Durable parce qu'en privilégiant l'intégration des filières articulant activités primaires et activités de transformation, il permet à la Martinique de contenir les importations et de réduire son déficit écologique.

Progressivement, ces éléments synonymes de meilleure attractivité territoriale, devraient permettre de susciter les investisseurs martiniquais et internationaux.

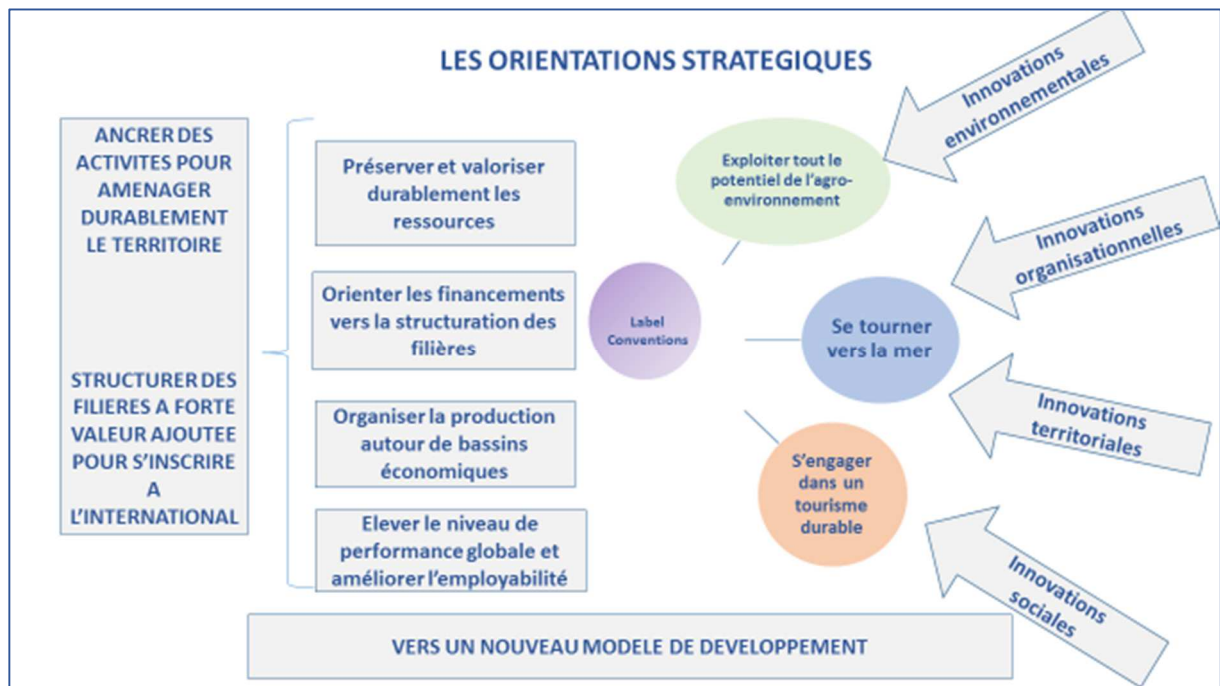
Solidaire, parce qu'en déployant des activités dans les bassins économiques, ce modèle engage la Martinique à la création d'emplois sur l'ensemble du territoire et permet d'envisager à terme la diminution de la fracture territoriale.

Solidaire, parce qu'en privilégiant le développement de filières autour de la valorisation encadrée du patrimoine, il génère des possibilités d'emplois pour toutes les strates de qualification.

Solidaire parce en améliorant l'employabilité des qualifiés et des moins qualifiés, il peut tendre progressivement à une diminution des inégalités de revenus et à une répartition plus équitable des retombées socio-économiques.

Progressivement l'ancrage des filières dans des bassins économiques, alimentés par l'innovation et le numérique, permettront de tendre vers la diminution de la fracture territoriale et de la fracture sociale.

LE NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA MARTINIQUE



CHIFFRES -CLES

Indicateurs transversaux			Les chiffres clés de l'agroenvironnement		
	Martinique	France			
Population	376 800	66 900 000			
Part des -20 ans	23,9 %	24,5%			
Part des 20-59 ans	50,4%	50,3%			
Part des 60 ans et +	25,7%	25,3%			
Taux de croissance	-0,6%	0,5%			
Dév. Humain					
Taux de réussite bac	87,6%	88,5			
Economie					
Taux de croiss.PIB	0,4%	1,3%			
PIB par habitant	23 200	32 300			
Taux de couverture	10,7%	90,3%			
Taux de chômage	17,6%	9,7%			
			Les chiffres clés de l'agroenvironnement		
			Agriculture	2000	2015
			SAU	32 000 ha	24 000 ha
			Exploitations	8039	2994
			Taille moyenne	4 ha	8 ha
			Nb chefs d'expl.	8118	3181
			Banane		
			Nb d'exploitations	767	386
			Surface moyenne	11,7 ha	14,6 ha
			Diversif. animale	2006	2016
			Production		+16%
			Consommation		-7,4%
			Importations		-11%
			Lait	771 062	282 390
			Diversif. végétale	2014	2015
			Production	15 000	14 356
			Consommation/P	40,7%	37,7%
			Importations (T)	27 000	24 000
Les chiffres clés de l'économie bleue			Les chiffres clés du tourisme		
Pêche			Fréquentation et dépenses		
Répartition de la production par type de bateaux					
Bateaux de - 10	776	98%	748	72%	
Bateaux de 10-12	9	1%	180	17%	
Bateaux de +12	8	1%	110	11%	
Production et consommation des produits de la mer (2015)					
Importations de poissons		5100 tonnes			
Importations de mollusques		1000 tonnes			
Importations de crustacées		1100 tonnes			
Production		1040 tonnes			
Aquaculture					
	Fin 1980'	2014			
Nb de producteurs	54	6			
Production (T)	50-60	8			
Trafic portuaire					
	2012	2016			
Total vrac	1,664 tonnes	1,703 tonnes			
Nb conteneurs	143 728	153 453			
Part des biens issus de la construction navale dans les exportations des biens d'investissements en 2015 : 61,4%					
			Clientèle des hôtels selon leur provenance (2016)		
			France	66,2%	
			DOM	26,3%	
			Europe	4,1%	
			Amérique du Nord	2,4%	
			Amérique du Sud	0,1%	
			Autres Caraïbes	0,6%	
			Autres pays	0,3%	
			Total	100%	
			Etablissements classés au 1^{er} janvier 2016		
			5 étoiles	1	
			4 étoiles	3	
			3 étoiles	13	
			2 étoiles	8	
			Total établissements classés	26	
			Total Etablissements	99	

